

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

Nombre de Délégués en exercice : 72

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 14 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Présents : 45

CAPH : CARON Bernard (CAPH) - DELATTRE Jean-François (CAPH) - DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - DUBOIS Jacques (CAPH) - LEGRAIN Didier (CAPH) - LEMOINE Charles (CAPH) - REGNIEZ Claude (CAPH) - TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - TRIFI Patrick (CAPH) - VÉNIAT Michel (CAPH)

M. VANHERSECKER Christophe (CAPH) en suppléance de M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

CA2C : GOETGHELUCK Alain (CA2C) - MARECHALLE Didier (CA2C) - NICAISE Véronique (CA2C) - QUONIOU Henri (CA2C) - RICHARD Jérémie (CA2C)

CCCO : BRICOUT Patrice (CCCO) – CINO Georges (CCCO) - DENIS Jean-Claude (CCCO) - LUBREZ Séverine (CCCO) - TOMMASI Evelyne (CCCO)

CAVM : BAUDRIN Philippe (CAVM) - BERRIER Jean-Roger (CAVM) - BUSTIN David (CAVM) - DUFOUR-LEFORT Régis (CAVM) - RAOUD Michel (CAVM) - SUDZINSKI Xavier (CAVM) - VANESSE Didier (CAVM) - ZINGRAFF Raymond (CAVM)

CCPS : LEMEITER Jean-Marc (CCPS) - SEMAILLE Denis (CCPS)

M. BRUNIAU Yvan (CCPS) en suppléance de M. GERNET Gilbert (CCPS)

CAMVS : DECAGNY Arnaud (CAMVS) - DUFOUR Stéphane (CAMVS) - HANNECART Michel (CAMVS) - MAHIEUX Marjorie (CAMVS) - PIETTE Fabrice (CAMVS) - POURBAIX Hervé (CAMVS) - WILLOT Didier (CAMVS)

CCPM : DRUESNES Danièle (CCPM) - ERLEM François (CCPM) - MAZINGUE Jean-Pierre (CCPM) - MEAUSOONE Gautier (CCPM) - SARRAUTE Philippe (CCPM)

Mme GUIOST Pierrette (CCPM) en suppléance de M. GUIOST Benoît (CCPM)

Absents ayant donné pouvoir :

M. DELCROIX Jacques (CAPH) a donné pouvoir à M. DELATTRE Jean-François (CAPH)

M. WAELENS Philippe (CAPH) a donné pouvoir à M. VENIAT Michel (CAPH)

Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné pouvoir à M. MARECHALLE Didier (CA2C)

M. HENNEQUART Michel (CA2C) a donné pouvoir à M. QUONIOU Henri (CA2C)

M. LEFEBVRE Bertrand (CA2C) a donné pouvoir à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) a donné pouvoir à M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

M. GOUY Eric (CCCO) a donné pouvoir à Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

M. PIERRACHE Joël (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)
Mme ANDRÉ Liliane (CAVM) a donné pouvoir à M. BAUDRIN Philippe (CAVM)
M. POPULIN Agostino (CAVM) a donné pouvoir à M. ZINGRAFF Raymond (CAVM)
M. BAUDOUX Bernard (CAMVS) a donné pouvoir à M. DECAGNY Arnaud (CAMVS)
M. BEAUQUEL Arnaud (CAMVS) a donné pouvoir à M. PIETTE Fabrice (CAMVS)
M. LAMQUET Jacques (CAMVS) a donné pouvoir à M. POURBAIX Hervé (CAMVS)

Absents excusés : DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - PLATEAU Marc (CA2C) - DELANNOY Jean-Luc (CAVM) - DUBRULLE José (CAVM) - FRANCOIS-LAGNY Sandrine (CAVM) - GOLINVAL Philippe (CAVM) - COURTIN Benoît (CAMVS) -

Absents : KOWALCZYK Patrick (CAPH) - DUCATILLON François (CAVM) - GIADZ Thierry (CAVM) - GRINER Pierre (CAVM) - FLAMENGT Georges (CCPS) - DUVEAUX Michel (CAMVS) - EUSTACHE Philippe (CCPM)

Secrétaire de séance : M. Philippe BAUDRIN (CAVM)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 – Budget Principal 05500	
N° CS20240411001	N° ACTES : 7.1

En préambule, le président souhaite revenir sur la notion de conflits d'intérêts en lien avec les prises de décision du syndicat. Une note a justement été partagée dans le but de resensibiliser les membres du syndicat sur ce sujet.

Lecture du document par le Président :

« Dans le monde territorial, surtout pour les élus locaux, le danger n'est pas là où on le croit et, surtout, il peut frapper des élus en toute bonne foi.

Les élus ont souvent une vie professionnelle, sociale, associative et ces différents domaines peuvent s'entrechoquer.

Pour rappel :

Au sens de la loi, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

L'intérêt est sanctionné très largement car il ne s'agit pas que de l'intérêt financier mais aussi de l'intérêt moral (avoir un ami porteur de projet, une personne de sa famille participant à un projet financé par la collectivité).

Pour éviter que ne soit constituée la redoutable infraction de prise illégale d'intérêts, de l'article 432-12 du Code Pénal, la règle normale pour l' élu consiste à :

- Signaler avant tout débat son intérêt à une délibération
- Sortir de la salle
- Et ne pas prendre part, même indirectement, même par pressions, aux délibérations, certes (article 1.2131-11 du CGCT).

Naturellement pour les vice-présidents, le plus simple est de travailler à ce qu'ils n'aient pas la moindre administration ou surveillance d'affaire où ils peuvent avoir un intérêt, même « moral ». En cas de doute, il sera nommé un autre élu pour porter le sujet en question.

Donc à chaque Comité Syndical, je vous demanderai de signaler tout conflit d'intérêt avec une délibération proposée afin que soit retracé votre départ de la salle et votre non-participation à la délibération. »

Cette note est également reprise par les collectivités, les communautés d'agglomération ou de communes. Il rappelle que toute personne faisant partie d'une association, par exemple, ne pourra pas prendre part au vote.

Monsieur le président donne la parole à Madame Mariella GAMBIEZ, Directrice du pôle Finances, pour la présentation des budgets primitifs pour 2024 (cf. présentation jointe).

Concernant les DASRI repris dans les recettes du budget annexe CVE, le Président indique que l'apport des déchets hospitaliers est inhérent à la production de chaque centre hospitalier. Le SIAVED incinère des DASRI provenant des Hauts-de-France et d'une partie de la Champagne-Ardenne, de l'Oise, etc... Il précise qu'il est impossible de savoir si une partie des déchets sera récupérée par les banaliseurs. Cela dit, l'activité d'incinération sera toujours maintenue. Le tonnage des déchets à incinérer tourne autour de 4 500 tonnes, soit 1 500 tonnes de moins depuis l'arrivée des banaliseurs. Ces derniers vont bientôt lancer leurs nouveaux marchés, auxquels seront intégrés les tonnages. Le SIAVED en aura donc connaissance et répondra aux appels d'offres.

Par ailleurs, le Président explique que l'offre du SIAVED est relativement faible par rapport à celle qui est proposée par la concurrence, et ce, bien qu'elle ait été revue à la hausse. En effet, les prix nationaux varient entre 340 et 350 €, celui du SIAVED est de 290 €.

Madame Danièle DRUESNES fait remarquer que 17 000 000 € ont alloués aux travaux du CVE Maubeuge. Elle s'interroge sur la possibilité d'en avoir le détail.

Le Président répond que le syndicat a le détail de l'ensemble des travaux de modernisation. Cela dit, il n'en dispose que d'une partie à savoir, les travaux inhérents aux pompes à chaleur qui vont permettre d'avoir un réseau de chaleur supplémentaire, probablement pour alimenter l'usine RENAULT. Ces travaux font l'objet d'une discussion. Tous les travaux réalisés ont été approuvés par un jury. Le marché correspondant a été attribué à la société PAPREC et le montant des travaux est d'environ 40 000 000€. Ce montant est justifié vu l'ampleur des travaux.

Madame Mariella GAMBIEZ ajoute que ces travaux correspondent essentiellement à l'optimisation des performances énergétiques, à la modernisation des circuits électriques, à l'amélioration de la régulation de combustion ainsi qu'aux travaux liés à la gestion du risque incendie, l'optimisation de la production d'eau déminée, le remplacement des ponts roulants, la remise en état du génie civil dégradé de la fosse et le réaménagement de la plateforme des mâchefers. Ces travaux sont répartis sur 2 ans.

Le Président fait remarquer que ces travaux sont nécessaires, car permettant d'optimiser le fonctionnement du site, le but étant d'en booster les recettes et la productivité. C'est ce pourquoi ces investissements sont parfaitement justifiés.

Concernant les dépenses de fonctionnement repris dans le budget annexe Traitement, Monsieur Xavier SUDZINSKI s'interroge sur le propriétaire de l'amiante.

Le Président rappelle que les marchés avaient été lancés par Valenciennes Métropole. La collecte de l'amiante via le porte-à-porte est effective. Elle avait été estimée à 1 000 tonnes/an sur le SIAVED historique. Le syndicat a une traçabilité du produit entre la population et le centre de traitement. Il indique ensuite que la torche à plasma est la solution de traitement la plus efficace. Or, à date, seule une torche existe du côté de Bordeaux. L'objectif est d'en avoir une 2^e sur les Hauts-de-France. Cette problématique doit être considérée aussi bien par les départements que par les régions. Or, aucun compromis n'a été trouvé pour l'instant. En effet, les organismes ne veulent pas investir dans ce procédé, car très onéreux.

De nouveaux marchés vont être lancés pour l'amiante au niveau du Pays de Mormal, de Maubeuge-Val de Sambre et du Pays Solesmois. Ils devront être effectifs à partir de septembre. La collecte se fera en porte-à-porte. En termes de sécurité sanitaire, c'est un service très important qui est apprécié par la population.

Madame Dominique ADEL, directrice du pôle Prévention Collecte, précise qu'un bordereau de suivi des déchets amiantés est renseigné dès l'enlèvement de l'amiante chez le particulier. Ce Cerfa officiel spécifique trace l'amiante jusqu'au centre de traitement final. Ce dernier en est responsable dès lors qu'il valide son entrée sur son site.

Madame Pierrette GUIOST demande si cette démarche sera élargie au niveau des entreprises.

Le Président répond que seuls les particuliers en sont concernés.

Le Président souhaite revenir sur les 2 principales compétences du SIAVED, à savoir la compétence collecte et la compétence traitement. Elles renvoient respectivement au service réalisé et au coût à l'habitant. Il précise que la compétence traitement s'adresse à tous les adhérents. *A contrario*, la collecte est limitée aux collectivités, qui sont Valenciennes Métropole, La Porte du Hainaut et le Caudrésis-Catésis.

Monsieur Arnaud DECAGNY rejoint la séance à 14h35.

Monsieur Jean-François DELATTRE fait remarquer que les budgets du SIAVED historique présentent des résultats excédentaires relativement importants. Il s'interroge sur la situation des collectivités entrantes.

Le Président répond que des excédents intéressants ont été constatés lors de la dissolution des syndicats de traitement qui sont ECOVALOR et le SMIAA. L'actif et le passif ont été récupérés par les communautés d'agglomération, Valenciennes Métropole et Maubeuge-Val de Sambre, mais aussi par les communautés de communes, Le Cœur Avesnois, le Sud Avesnois, le Pays de Mormal et le Pays Solesmois. Ces collectivités se sont partagées les excédents au prorata de leur population.

Il précise être confiant par rapport aux partenariats mis en place. Il est évident que des solutions seront trouvées pour améliorer le quotidien des différentes populations, surtout que les élus travaillent en cohésion.

Par ailleurs, il aurait fallu que les 3 syndicats de traitement fusionnent pour regrouper ces excédents.

Monsieur Philippe BAUDRIN indique que la vente d'électricité avait été très bien exploitée et a été profitable au SIAVED. Cela dit, cette tendance risquerait de s'inverser d'où l'intérêt de revoir la copie initiale.

Monsieur Xavier SUDZINSKI estime que le SIAVED est très en retard sur la partie biodéchets.

Le Président indique que les biodéchets sont en train d'être déployés au niveau de Valenciennes Métropole en plus d'être expérimentés au SIAVED historique. Cette phase a été amorcée à Raismes et sera étendue sur les territoires ayant donné la compétence collecte.

Madame Dominique ADEL ajoute que le tri à la source au moyen de composteurs est en cours de déploiement sur le territoire de Valenciennes Métropole. Ce process sera ensuite élargi.

Sur la CA2C et la CAPH, le SIAVED a travaillé sur le marché de collecte, qui sera lancé très prochainement pour un démarrage au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Christophe VANHERSECKER indique que de nouvelles filières d'éco-organismes ont été créées en national. Leur mise en place serait, *a priori*, synonyme de réduction des coûts de traitement en plus de booster les recettes. Il demande si le SIAVED pourrait miser dessus. Si tel est le cas, il s'interroge sur sa façon de faire.

Le Président explique que ces filières, à savoir les REP, se multiplient. La principale REP renvoie aux métiers du bâtiment. Le SIAVED est justement en train de travailler dessus. Des audits ont été lancés. Néanmoins, il faut que la capacité des déchèteries soit augmentée pour pouvoir les proposer, surtout que des marchés sont déjà en cours. En bref, un travail juridique doit être effectué en amont avant de se lancer dans une telle entreprise, en plus de modifier les déchèteries et de monter en capacité les ICPE.

Monsieur Christophe VANHERSECKER fait remarquer que les recettes de valorisation de matières n'ont pas été explicitement identifiées. Il demande si elles seront revues à la hausse à la mise en service du centre de tri des emballages.

Le Président répond que l'augmentation des recettes est décidée à l'issue de plusieurs calculs. Il rappelle également que les recettes sont soumises à des barèmes. À date, aucune hausse n'est prévue.

Concernant les autorisations de programme, Monsieur DELATTRE fait remarquer qu'après budget 2024, il reste encore 80 000 000€ à financer. Autrement, il faut arriver à concilier le plan d'investissement et la supportabilité de la taxe, en sachant que cette dernière représente plus d'un tiers des dépenses du SIAVED. Il rappelle que le SIAVED est financé par les recettes, la fiscalité, les budgets et l'emprunt. Il est impossible de continuer à emprunter à l'infini. Ainsi, tous ces paramètres doivent être justement dosés pour gérer les différentes dépenses.

Monsieur Arnaud DECAGNY précise que le SIAVED, à l'instar des autres syndicats, n'a pas de fiscalité propre. Ce sont les intercommunalités qui fixent le montant de leur fiscalité (TEOM). C'est un choix politique dans les intercommunalités. Le syndicat a une contribution calculée en fonction des services rendus.

Il indique que le choix des investissements pour les CVE est principalement dû à une baisse des seuils de rejets, décidée par le législateur.

Il ajoute que le SMIAA avait mené les études sur la rénovation de l'incinérateur. Ces démarches avaient pour but de booster la productivité du CVE d'où le fait d'avoir des investissements aussi conséquents. Il précise que ces investissements sont nécessaires. En effet, le fonctionnement des CVE devait être réajusté afin de correspondre aux nouvelles normes environnementales.

Le Président estime que la question des emprunts est assez problématique. En effet, il faut savoir jusqu'où le SIAVED peut aller en termes d'emprunts, surtout qu'il est endetté. C'est là qu'intervient justement la commission Finances, car plus à même d'y répondre.

Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT considère qu'il faut continuer à chercher des moyens permettant de répondre aux nouvelles exigences environnementales.

Monsieur Arnaud DECAGNY répond que l'une des options possibles est de limiter, au maximum, les opérations d'enfouissement.

Le Président estime qu'il est parfaitement possible de concilier entre les valeurs écologiques et les recettes générées par les CVE.

Madame Mariella GAMBIEZ indique que les perspectives sur les 4 années à venir ont été explicitées. Cette projection permettra aux élus de se positionner sur les investissements qui leur paraissent les plus pertinents.

Monsieur Jean-Claude DENIS précise que l'excédent constitué par le SIAVED Historique n'a pas été redistribué aux collectivités d'origine pour qu'il puisse profiter à toutes les parties. Or, le SIAVED aurait certainement moins recouru à l'emprunt si les excédents de ces nouvelles collectivités avaient été récupérés.

Le Président rappelle que le partenariat a été mis en place en connaissance de cause.

Madame Mariella GAMBIEZ indique que les différents budgets ont fait l'objet d'une présentation agrégée. Ils ont été estimés à hauteur 207 000 000€ hors opérations d'ordre.

Concernant l'évolution des contributions pour la compétence obligatoire, Monsieur David BUSTIN fait remarquer que la CAVM, la CCPS, la CAMVS et la CCPM font baisser, au prorata, la participation des adhérents historiques que sont la CAPH, la CA2C et la CCCO. Cette bascule corrobore le fait que les différentes collaborations ont été concluantes. D'ailleurs, la contribution de Valenciennes Métropole avoisine les 30 000 000€. Au niveau de cette même compétence, une baisse de 4 000 000 € est constatée pour les adhérents du SIAVED historique, grâce à l'arrivée des nouvelles intercommunalités, ce qui est loin d'être négligeable. Cette cohésion doit être consolidée pour continuer à avoir des résultats bénéfiques.

Monsieur Christophe VANHERSECKER considère que la répartition par habitant mise en place, est injuste. Il explique que les habitants des territoires ayant mis en place la redevance incitative, trient de mieux en mieux leurs déchets. Il suggère d'en faire de même sur le territoire du SIAVED. En effet, il faudrait que les coûts ainsi que les quantités de déchets générés/habitant soient pris en compte dans ce calcul pour avoir une répartition plus équitable. La qualité des tris devrait également être considérée pour pouvoir revaloriser cette démarche.

Le Président répond que le territoire peut travailler sur la redevance incitative. Cela dit, le SIAVED est en train de réfléchir sur ce sujet et ce, bien que le coût/habitant soit demandé. En bref, il faudrait s'imprégner de l'ensemble des fonctionnements avant de se positionner. De nouvelles modalités pourraient venir s'y greffer *a posteriori*.

Monsieur Christophe VANHERSECKER demande si un budget a été alloué aux ressourceries.

Le Président indique que le SIAVED s'y intéresse depuis quelques années surtout que ce concept plaît énormément aux habitants. Plusieurs associations d'insertions disposent déjà de leurs propres ressourceries. Ainsi, il serait absurde d'en créer une nouvelle. En revanche, il est possible de les accompagner sur la gestion de ces structures et de fait, d'entamer des partenariats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Principal (05500),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2023 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2023, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2023 du Budget Principal (05500) dans les conditions qui suivent :

BUDGET PRINCIPAL (05500)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	16 618,05 €
Part affectée à l'investissement	-16 618,05 €
Résultat subsistant	0,00 €
Recettes de l'exercice 2023	7 794 042,10 €
Dépenses de l'exercice 2023	-6 546 885,18 €
Résultat de l'exercice 2023	1 247 156,92 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023	1 247 156,92 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	-3 398 577,30 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	5 008 504,90 €
Dépenses de l'exercice 2023	-2 584 156,56 €
Résultat de l'exercice 2023	2 424 348,34 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	-974 228,96 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	1 247 156,92 €
Section d'investissement	-974 228,96 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	272 927,96 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-245 076,34 €
Recettes	0,00 €
Solde	-245 076,34 €

Besoin de financement (1068)	-1 219 305,30 €
-------------------------------------	------------------------

Résultat d'investissement (001)	-974 228,96 €
--	----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	27 851,62 €
--	--------------------

Adoptée à l'unanimité

Fonctionnement du syndicat

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2024 – Budget Principal (05500)

N° CS20240411002

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **d'adopter le Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Principal (05500),**
- **d'adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Principal (05500),**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 – Budget Annexe CVE 05501

N° CS20240411003

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2023 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2023, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe CVE (05501) dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE CVE DOUCHY LES MINES (05501)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	1 415 283,75 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 415 283,75 €

Recettes de l'exercice 2023	17 762 971,03 €
Dépenses de l'exercice 2023	-13 456 498,26 €

Résultat de l'exercice 2023	4 306 472,77 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023	5 721 756,52 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	-3 512 406,14 €
---	-----------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	7 563 770,82 €
Dépenses de l'exercice 2023	-6 810 467,45 €

Résultat de l'exercice 2023	753 303,37 €
-----------------------------	--------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	-2 759 102,77 €
---	------------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	5 721 756,52 €
Section d'investissement	-2 759 102,77 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	2 962 653,75 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	-2 759 102,77 €
-------------------------------------	------------------------

Résultat d'investissement (001)	-2 759 102,77 €
--	------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	2 962 653,75 €
--	-----------------------

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2024 – Budget Annexe CVE (05501)

N° CS20240411004

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **d'adopter le Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),**
- **d'adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20240411005

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2023 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2023, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe Traitement Valorisation (05504) dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	3 668 537,57 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	3 668 537,57 €
Recettes de l'exercice 2023	22 049 827,24 €
Dépenses de l'exercice 2023	-21 727 649,11 €
Résultat de l'exercice 2023	322 178,13 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023	3 990 715,70 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	5 563 132,05 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	1 065 063,98 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 986 717,28 €
Résultat de l'exercice 2023	-3 921 653,30 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	1 641 478,75 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	3 990 715,70 €
Section d'investissement	1 641 478,75 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	5 632 194,45 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-76 959,32 €
Recettes	0,00 €
Solde	-76 959,32 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement (001)	1 641 478,75 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	3 990 715,70 €

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2024 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20240411006

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **d'adopter le Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),**
- **d'adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Fixation des contributions statutaires pour 2024 – compétence obligatoire – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

AFFECTATION DES CREDITS

Budget : 05504
Fonction : 7213
Compte budgétaire : 74758
Opération : -
Montant prévisionnel : 37 512 973 €

N° CS20240411007

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu la délibération n° CS20231123012 du Comité Syndical en date du 23 novembre 2023 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour l'année 2024 pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **de fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2024 (Budget Annexe Traitement Valorisation 05504), ainsi qu'il suit :**

EPCI adhérents	Montant des contributions statutaires 2024
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	8 863 223 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	3 555 060 €
C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO)	3 936 769 €
C.A. Valenciennes Métropole (CAVM)	10 736 110 €
C.C. Pays Solesmois (CCPS)	818 365 €
C.A. Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)	6 905 598 €
C.C. Pays de Mormal (CCPM)	2 697 848 €
Total	37 512 973 €

- **de décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :**

Acomptes Mensuels	CAPH	CA2C	CCCO	CAVM	CCPS	CAMVS	CCPM	Total
janv-24	937 515 €	379 121 €	424 887 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 741 523 €
févr-24	937 515 €	379 121 €	424 887 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 741 523 €
mars-24	937 515 €	379 121 €	424 887 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 741 523 €
avr-24	672 302 €	268 633 €	295 796 €	1 192 902 €	90 933 €	767 294 €	299 760 €	3 587 620 €
mai-24	672 297 €	268 633 €	295 789 €	1 192 901 €	90 929 €	767 288 €	299 761 €	3 587 598 €
juin-24	672 297 €	268 633 €	295 789 €	1 192 901 €	90 929 €	767 288 €	299 761 €	3 587 598 €
juil-24	672 297 €	268 633 €	295 789 €	1 192 901 €	90 929 €	767 288 €	299 761 €	3 587 598 €
août-24	672 297 €	268 633 €	295 789 €	1 192 901 €	90 929 €	767 288 €	299 761 €	3 587 598 €
sept-24	672 297 €	268 633 €	295 789 €	1 192 901 €	90 929 €	767 288 €	299 761 €	3 587 598 €
oct-24	672 297 €	268 633 €	295 789 €	1 192 901 €	90 929 €	767 288 €	299 761 €	3 587 598 €
nov-24	672 297 €	268 633 €	295 789 €	1 192 901 €	90 929 €	767 288 €	299 761 €	3 587 598 €
déc-24	672 297 €	268 633 €	295 789 €	1 192 901 €	90 929 €	767 288 €	299 761 €	3 587 598 €
Total Année 2024	8 863 223 €	3 555 060 €	3 936 769 €	10 736 110 €	818 365 €	6 905 598 €	2 697 848 €	37 512 973 €

- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20240411008

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2023 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2023, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe Tri (05503) dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRI (05503)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	507 992,81 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	507 992,81 €

Recettes de l'exercice 2023	3 723 688,39 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 085 713,71 €

Résultat de l'exercice 2023	-362 025,32 €
-----------------------------	---------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023	145 967,49 €
--	---------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	3 681 445,72 €
---	----------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	6 224 650,76 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 673 579,37 €

Résultat de l'exercice 2023	1 551 071,39 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	5 232 517,11 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	145 967,49 €
Section d'investissement	5 232 517,11 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	5 378 484,60 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	5 232 517,11 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	145 967,49 €
--	---------------------

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2024 – Budget Annexe Tri (05503)	
N° CS20240411009	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **d'adopter le Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),**
- **d'adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Fixation des contributions statutaires pour 2024 – compétence obligatoire – Budget Annexe Tri (05503)		<u>AFFECTATION DES CREDITS</u>
		Budget : 05503 Fonction : 7213 Compte budgétaire : 74758 Opération : - Montant prévisionnel : 14 350 446 €
N° CS20240411010	N° ACTES : 7.1	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Vu la délibération n° CS20231123013 du Comité Syndical en date du 23 novembre 2023 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour l'année 2024 pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Tri (05503),

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **de fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2024 (Budget Annexe Tri 05503), ainsi qu'il suit :**

EPCI adhérents	Montant des contributions statutaires 2024
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	3 390 593 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	1 359 976 €
C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO)	1 505 996 €
C.A. Valenciennes Métropole (CAVM)	4 107 058 €
C.C. Pays Solesmois (CCPS)	313 062 €
C.A. Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)	2 641 710 €
C.C. Pays de Mormal (CCPM)	1 032 051 €
Total	14 350 446 €

- **de décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :**

Acomptes Mensuels	CAPH	CA2C	CCCO	CAVM	CCPS	CAMVS	CCPM	Total
janv-24	166 686 €	67 401 €	75 543 €	0 €	0 €	0 €	0 €	309 630 €
févr-24	166 686 €	67 401 €	75 543 €	0 €	0 €	0 €	0 €	309 630 €
mars-24	166 686 €	67 401 €	75 543 €	0 €	0 €	0 €	0 €	309 630 €
avr-24	321 175 €	128 645 €	142 151 €	456 338 €	34 782 €	293 526 €	114 675 €	1 491 292 €
mai-24	321 170 €	128 641 €	142 152 €	456 340 €	34 785 €	293 523 €	114 672 €	1 491 283 €
juin-24	321 170 €	128 641 €	142 152 €	456 340 €	34 785 €	293 523 €	114 672 €	1 491 283 €
juil-24	321 170 €	128 641 €	142 152 €	456 340 €	34 785 €	293 523 €	114 672 €	1 491 283 €
août-24	321 170 €	128 641 €	142 152 €	456 340 €	34 785 €	293 523 €	114 672 €	1 491 283 €
sept-24	321 170 €	128 641 €	142 152 €	456 340 €	34 785 €	293 523 €	114 672 €	1 491 283 €
oct-24	321 170 €	128 641 €	142 152 €	456 340 €	34 785 €	293 523 €	114 672 €	1 491 283 €
nov-24	321 170 €	128 641 €	142 152 €	456 340 €	34 785 €	293 523 €	114 672 €	1 491 283 €
déc-24	321 170 €	128 641 €	142 152 €	456 340 €	34 785 €	293 523 €	114 672 €	1 491 283 €
Total Année 2024	3 390 593 €	1 359 976 €	1 505 996 €	4 107 058 €	313 062 €	2 641 710 €	1 032 051 €	14 350 446 €

- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence optionnelle

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 – Budget Annexe Collecte (05502)

N° CS20240411011

N° ACTES : 7.1

Le Président précise que seules les communes qui auraient confié la compétence collecte au SIAVED peuvent voter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2023 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2023 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2024,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2023, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe Collecte (05502) dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	2 705 010,11 €
Part affectée à l'investissement en 2023	0,00 €
Recettes de l'exercice 2023	13 701 737,26 €
Dépenses de l'exercice 2023	-14 784 483,59 €
Résultat de l'exercice 2023	-1 082 746,33 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023	1 622 263,78 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	1 091 753,46 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	749 130,06 €
Dépenses de l'exercice 2023	-411 247,49 €
Résultat de l'exercice 2023	337 882,57 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	1 429 636,03 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	1 622 263,78 €
Section d'investissement	1 429 636,03 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	3 051 899,81 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-56 198,50 €
Recettes	0,00 €
Solde	-56 198,50 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	1 429 636,03 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	1 622 263,78 €
--	-----------------------

Adoptée à l'unanimité

Compétence optionnelle

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2024 – Budget Annexe Collecte (05502)	
N° CS20240411012	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **d'adopter le Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),**
- **d'adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence optionnelle

Objet : Fixation des contributions statutaires pour 2024 – compétence optionnelle – Budget Annexe Collecte (05502)		<u>AFFECTATION DES CREDITS</u>
		Budget : 05502 Fonction : 7212 Compte budgétaire : 74758 Opération : - Montant prévisionnel : 24 736 901 €
N° CS20240411013	N° ACTES : 7.1	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Budget Primitif pour 2024 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Vu la délibération n° CS20231123016 du Comité Syndical en date du 23 novembre 2023 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour l'année 2024 pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Collecte (05502),

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- de fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2024 (Budget Annexe Collecte 05502), ainsi qu'il suit :

EPCI adhérents	Montant des contributions statutaires 2024
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	7 467 813 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	2 235 494 €
C.A. Valenciennes Métropole (CAVM)	15 033 594 €
Total	24 736 901 €

- de décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :

Acomptes Mensuels	CAPH	CA2C	CAVM	Total
janv-24	579 482 €	175 743 €	0 €	755 225 €
févr-24	579 482 €	175 743 €	0 €	755 225 €
mars-24	579 482 €	175 743 €	0 €	755 225 €
avr-24	636 599 €	189 809 €	1 670 402 €	2 496 810 €
mai-24	636 596 €	189 807 €	1 670 399 €	2 496 802 €
juin-24	636 596 €	189 807 €	1 670 399 €	2 496 802 €
juil-24	636 596 €	189 807 €	1 670 399 €	2 496 802 €
août-24	636 596 €	189 807 €	1 670 399 €	2 496 802 €
sept-24	636 596 €	189 807 €	1 670 399 €	2 496 802 €
oct-24	636 596 €	189 807 €	1 670 399 €	2 496 802 €
nov-24	636 596 €	189 807 €	1 670 399 €	2 496 802 €
déc-24	636 596 €	189 807 €	1 670 399 €	2 496 802 €
Total Année 2024	7 467 813 €	2 235 494 €	15 033 594 €	24 736 901 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 15h25.

Douchy-les-Mines, le 27 JUIN 2024

Le Secrétaire de séance,



Philippe BAUDRIN



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE



NOTE DE PRESENTATION

DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2024

(Articles L.2313-1 et L. 5211-36 du CGCT)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 1
L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED AU 1 ^{er} JANVIER 2024.....	p. 2
LA COMPOSITION DU SIAVED AU 1 ^{er} JANVIER 2024.....	p. 7
LE BUDGET PRINCIPAL (05500)	p. 10
LE BUDGET ANNEXE DES CVE (05501).....	p. 18
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)	p. 26
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503)	p. 34
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)	p. 41
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	p. 48
LA PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS DU SIAVED	p. 52
L'EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	p. 54
LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 1 ^{er} JANVIER 2024	p. 60

INTRODUCTION

Le projet de Budget Primitif pour 2024 ici présenté fait suite au Rapport d'Orientations Budgétaires débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 28 mars 2024.

La préparation de ce projet de Budget Primitif pour 2024 a été effectuée dans un contexte particulier dans la mesure où la composition du SIAVED a connu une évolution majeure en date du 1^{er} janvier 2024 avec l'adhésion de quatre nouveaux EPCI : la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM), la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS), la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) qui ont décidé de rejoindre les trois EPCI historiques : la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH), la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis (CA2C) et la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Le territoire du SIAVED est ainsi passé de 113 communes à 259 communes et compte désormais une population de 671 128 habitants contre 293 035 habitants auparavant.

Cette évolution statutaire a modifié considérablement la structure et le volume budgétaire du SIAVED avec notamment l'exploitation de 32 déchèteries et de 3 Centres de Valorisation Energétique.

Le défi du SIAVED « nouveau » sera d'intégrer les différentes données financières de chaque territoire, de prendre en compte les divers modes de fonctionnement et demandes de chaque EPCI adhérent en matière de gestion des déchets ménagers (prévention, collecte, tri, traitement, valorisation...) pour aboutir, avec un travail en commun, à une maîtrise des coûts pour faire face aux obligations légales, règlementaires et environnementales entourant la compétence de gestion des déchets.

L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED

AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le **SIAVED** (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) est un syndicat mixte fermé à la carte et a donc la faculté d'exercer des compétences distinctes sur le territoire de ses différents EPCI membres.

Le SIAVED exerce ainsi, en lieu et place des EPCI adhérents, une ou plusieurs des compétences visées ci-dessous :

1. Compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, comprenant notamment :

- les opérations de transport, transfert, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des déchets et matériaux réutilisables ou de l'énergie,
- les opérations de « gestion de la fonction tri – conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives », comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre de tri avec extension des consignes de tri, les opérations de transport, de transit ou de regroupement, les refus de tri issus des opérations de tri et les quais de transfert,
- l'exploitation, les travaux d'investissement, l'entretien courant et le gros entretien d'installations de traitement et de valorisation énergétique de déchets,
- la création et la gestion intégrale des déchèteries
- la création et la gestion de recycleries,
- sous réserve d'assurer en priorité le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses adhérents, l'utilisation des capacités résiduelles des Centres de Valorisation Énergétique pour assurer à titre onéreux et au profit de tiers, personnes publiques ou privées, des prestations de traitement de déchets notamment de déchets d'activités de soins à risque infectieux, de traitement de déchets ménagers banals, de traitement de déchets industriels banals ... ,
- la création et l'exploitation des réseaux de chaleur ou de froid issus de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés.

2. Compétence optionnelle : collecte des déchets ménagers et assimilés, réalisée de la manière suivante :

- la collecte en porte à porte,
- les points d'apport volontaire (y compris colonnes enterrées),
- la prévention,
- le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),
- le réemploi.

En termes d'architecture budgétaire, il convient donc de distinguer :

- **le Budget Principal** dans lequel sont notamment inscrites les dépenses et les recettes communes à toutes les compétences transférées et à tous les EPCI adhérents au Syndicat (frais de siège, frais d'administration générale, moyens de l'Institution, indemnités des élus, charges de personnel, communication...) : ce Budget est voté par l'ensemble des élus siégeant au Comité Syndical. L'ensemble de ces charges communes sont réparties entre les trois compétences exercées par le SIAVED en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice du groupe de compétence considéré.
- **les Budgets Annexes** propres à chaque compétence spécifique transférée : ces Budgets Annexes sont votés par les seuls délégués des adhérents ayant transféré la compétence concernée par le Budget Annexe.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

7 EPCI adhérents : CAPH, CA2C, CCCO, CAVM, CCPS, CAMVS et CCPM

Budget Principal (05500)

SIRET 255 900 953 00076

Dépenses et recettes communes à toutes les compétences transférées

Frais d'Administration Générale et de Moyens de l'Institution

Communication

Frais de siège et autres bâtiments logistiques

Charges de Personnel

Indemnités des Elus

Refacturation aux budgets annexes

COMPETENCE OBLIGATOIRE : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

7 EPCI adhérents : CAPH, CA2C, CCCO, CAVM, CCPS, CAMVS et CCPM

Budget Annexe Traitement et Valorisation (05504)

SIRET 255 900 953 00084

Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire :

Opérations de transport, transfert, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des déchets et matériaux réutilisables ou de l'énergie

Gestion des déchets amiantés

Création et gestion intégrale des déchèteries

Création et gestion de recycleries

Les refus de tri issus des opérations de tri, les quais de transfert et les transferts du verre

Prorata des charges communes de structure (transfert du Budget Principal)

Budget Annexe des CVE (05501) - assujetti à la TVA

SIRET 255 900 953 00035

Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Exploitation, travaux d'investissement, entretien courant et gros entretien d'installations de traitement et de valorisation énergétique de déchets

Sous réserve d'assurer en priorité le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses adhérents, utilisation des capacités résiduelles des Centres de Valorisation Energétique pour assurer à titre onéreux et au profit de tiers, personnes publiques ou privées, des prestations de traitement de déchets notamment de déchets d'activités de soins à risque infectieux, de traitement de déchets ménagers banals, de traitement de déchets industriels banals ...

Création et exploitation des réseaux de chaleur ou de froid issus de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Energétique dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Budget Annexe Tri (05503)

SIRET 255 900 953 00068

Dépenses et recettes liées à la compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Opérations de « gestion de la fonction tri conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives », comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre de tri avec extension des consignes de tri, les opérations de transport, de transit ou de regroupement

COMPETENCE OPTIONNELLE : collecte des déchets ménagers et assimilés

3 EPCI adhérents : CAPH, CA2C et CAVM

Budget Annexe Collecte (05502)

SIRET 255 900 953 00043

**Dépenses et recettes liées à la compétence optionnelle :
collecte des déchets ménagers et assimilés**

Collecte en porte à porte
Points d'apport volontaire (y compris colonnes enterrées)
Prévention
Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
Réemploi

LA COMPOSITION DU SIAVED

AU 1^{ER} JANVIER 2024



C.A. LA PORTE DU HAINAUT CAH	
NB DE COMMUNES	47
communes	habitants
Abscon	4 203
Avesnes-le-Sec	1 447
Bellain	1 329
Bouchain	3 996
Bousignies	349
Brillon	773
Brülle-Saint-Amand	1 682
Château-l'Abbaye	859
Denain	20 640
Douchy-les-Mines	10 207
Emerchicourt	822
Escaudain	9 253
Escautpont	4 152
Flines-lès-Mortagne	1 649
Hasnon	3 874
Haspres	2 642
Haulchin	2 320
Haveluy	3 250
Hélesmes	1 921
Hérin	4 129
Hordain	1 440
Lecelles	3 004
Lieu-Saint-Amand	1 461
Lourches	3 814
Marquette-en-Ostrevant	1 931
Mastaing	889
Maulde	981
Millonfosse	711
Mortagne-du-Nord	1 584
Neuville-sur-Escaut	2 757
Nivelle	1 379
Noyelles-sur-Selle	673
Oisy	690
Raismes	12 055
Rosult	1 973
Rumegies	1 740
Roux	3 779
Saint-Amand-les-Eaux	15 980
Sars-et-Rosières	617
La Sentinelle	3 143
Thiant	3 011
Thun-Saint-Amand	1 110
Trith-Saint-Léger	6 124
Waller	5 598
Wasnes-au-Bac	587
Wavrechain-sous-Denain	1 616
Wavrechain-sous-Faulx	424
TOTAL	158 568

C.A. CAUDRESIS CATEIS CA2C	
NB DE COMMUNES	46
communes	habitants
Avesnes-les-Aubert	3 606
Bazuel	4 626
Beaumont-en-Cambrésis	452
Beauvois-en-Cambrésis	1 959
Bertry	2 148
Béthencourt	716
Béviliers	549
Boussières-en-Cambrésis	446
Briastre	713
Busigny	2 435
Carnières	998
Le Cateau-Cambrésis	6 929
Cattillon-sur-Sambre	788
Cattenières	684
Caudry	14 070
Caulery	460
Cléry	1 086
Déheries	40
Elincourt	631
Estourmel	455
Fontaine-au-Pire	1 213
La Groise	475
Haucourt-en-Cambrésis	191
Honnin	576
Inchy	635
Ligny-en-Cambrésis	1 901
Malincourt	476
Maretz	1 417
Maurois	406
Mazinghien	288
Montay	274
Montigny-en-Cambrésis	554
Neuvilly	1 093
Ors	638
Pommereuil	782
Quiévy	1 801
Rejet-de-Beaulieu	232
Reumont	343
Saint-Aubert	1 561
Saint-Benin	339
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	1 555
Saint-Souplet	1 203
Saint-Vaast-en-Cambrésis	860
Troisvilles	809
Villers-Outréaux	2 156
Walincourt-Selvigny	2 112
TOTAL	63 602

C.C. CŒUR D'OSTREVENT CCCO	
NB DE COMMUNES	20
communes	habitants
Aniche	9 997
Auberchicourt	4 626
Brülle-lez-Marchiennes	1 350
Écaillon	1 910
Erre	1 574
Fenain	5 529
Hornaing	3 535
Lewarde	2 403
Loffe	714
Marchiennes	4 539
Masny	4 056
Monchecourt	2 501
Montigny-en-Ostrevant	4 681
Pecquencourt	6 232
Rieulay	1 243
Somain	11 790
Tilloy-lez-Marchiennes	528
Vred	1 311
Wandignies-Hamage	1 318
Wariing	594
TOTAL	70 431

C.A. VALENCIENNES METROPOLE CAVM	
NB DE COMMUNES	35
communes	habitants
Anzin	13 422
Arras	1 064
Aubry-du-Hainaut	1 726
Aulnoy-lez-Valenciennes	7 183
Beuvrages	6 784
Bruiy-sur-Escaut	11 309
Condé-sur-Escaut	9 396
Crespin	4 515
Curgies	1 347
Estreux	952
Famars	2 475
Fresnes-sur-Escaut	7 486
Hergnies	4 483
Maling	4 004
Marly	12 024
Monchaux-sur-Ecaillon	561
Odomez	827
Onnaing	6 719
Pette-Forêt	5 058
Préseau	2 065
Prouvy	2 173
Quarouble	3 131
Quérénaing	861
Quilévchain	6 208
Rombies-et-Marchipont	750
Rouvignies	657
Saint-Aybert	332
Saint-Sauve	11 117
Saultain	2 553
Sebourg	1 977
Thivencelle	824
Valenciennes	42 991
Verchain-Maugré	1 102
Vicq	1 473
Vieux-Condé	10 446
TOTAL	192 075

C.C. DU PAYS SOLESMOIS CCPS	
NB DE COMMUNES	15
communes	habitants
Beaurain	233
Bermerain	763
Capelle	137
Escarmain	480
Haussey	1 492
Montrécourt	225
Romerics	476
Saint-Martin-sur-Ecaillon	500
Saint-Python	999
Saulz oir	1 679
Solesmes	4 249
Sommaing	396
Vendegies-sur-Ecaillon	1 118
Vertain	513
Viesly	1 379
TOTAL	14 641

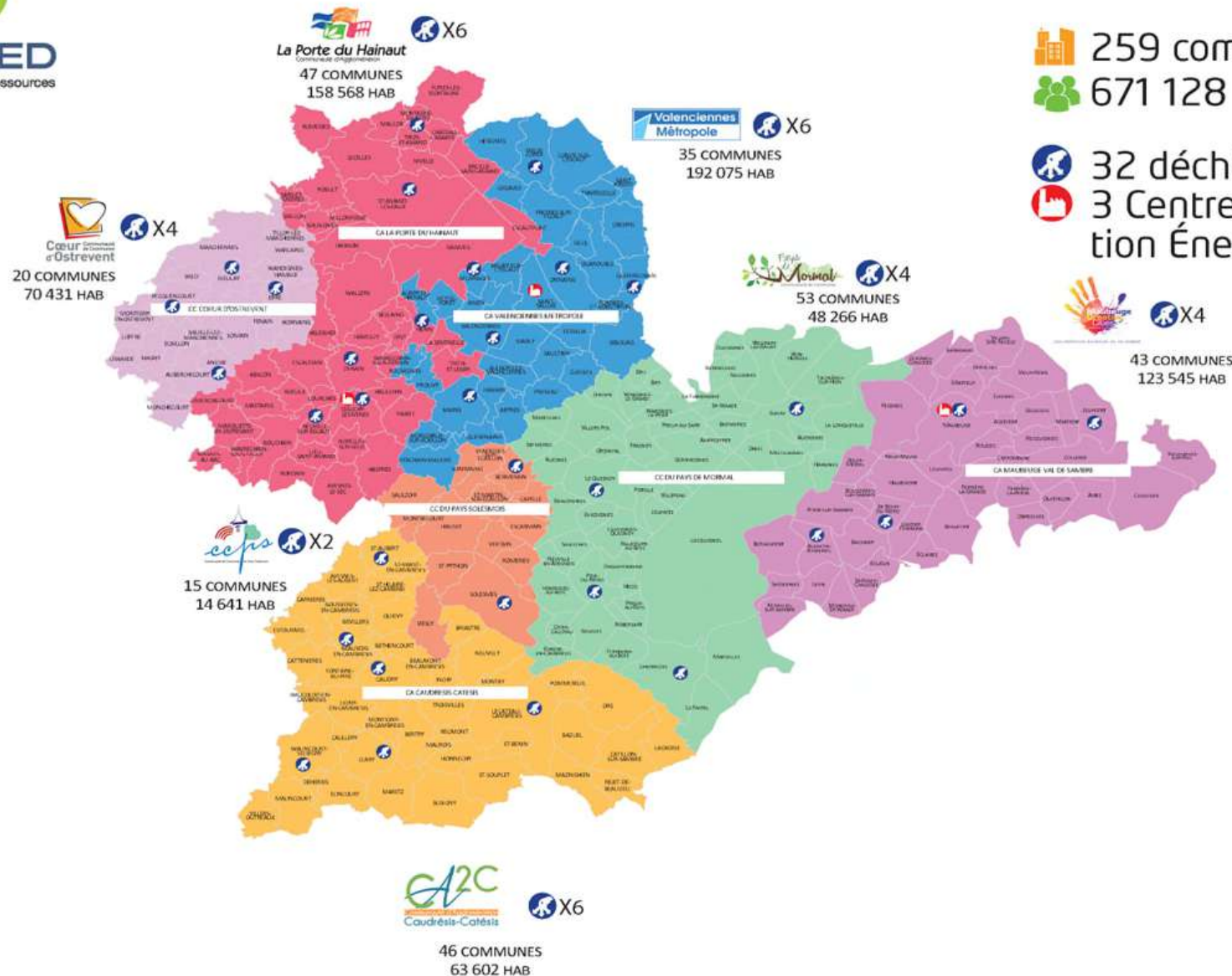
C.A. MAUBEUGE VAL DE SAMBRE CAMVS	
NB DE COMMUNES	43
communes	habitants
Albes	364
Assevent	1 796
Aulnoy-Aymeries	8 756
Bachant	2 258
Beaufort	1 024
Berlaimont	3 180
Bersillies	250
Bettignies	309
Bousignies-sur-Roc	376
Boussières-sur-Sambre	513
Boussols	3 157
Cerfontaine	688
Colleret	1 573
Cousolre	2 169
Éclalbes	265
Écuflin	141
Élesmes	992
Feignies	6 752
Ferrière-la-Grande	5 202
Ferrière-la-Petite	1 062
Gognies-Chaussée	727
Hautmont	14 182
Jeumont	10 342
Leval	2 491
Limont-Fontaine	539
Louvrol	6 357
Mairieux	699
Marpent	2 654
Maubeuge	29 066
Monceau-Saint-Waast	429
Neuf-Mesnil	1 305
Noyelles-sur-Sambre	278
Obrechies	273
Pont-sur-Sambre	2 410
Quilévion	137
Recquignies	2 420
Rousies	4 043
Saint-Remy-Chaussée	486
Saint-Remy-du-Nord	1 070
Sassegnies	260
Vieux-Mesnil	637
Vieux-Reng	907
Villers-Sire-Nicole	1 006
TOTAL	123 545

C.C. DU PAYS DE MORAL CCPM	
NB DE COMMUNES	53
communes	habitants
Amfroipret	223
Audignies	369
Bavay	3 246
Beaumont	568
Bellignies	809
Bermeries	378
Betrechies	258
Bousies	1 771
Bry	410
Croix-Caluyau	239
Englefontaine	1 281
Eth	341
Le Favril	503
La Flamengrie	435
Fontaine-au-Bois	695
Forest-en-Cambrésis	566
Fraano	379
Ghissignies	498
Gommegnies	2 300
Gussignies	347
Hargnies	625
Hecq	351
Hon-Hergies	866
Houdain-lez-Bavay	901
Jenlain	1 159
Jolimetz	858
Landreies	3 435
Locquignol	299
La Longueville	2 065
Louvignies-Quesnoy	912
Maresches	808
Marolles	1 441
Mecquignies	705
Neuville-en-Avesnois	302
Obies	649
Orsinval	558
Poix-du-Nord	2 185
Potelle	441
Preux-au-Bois	838
Preux-au-Sart	304
Le Quesnoy	4 852
Raucourt-au-Bois	154
Robersart	204
Ruesnes	455
Saint-Waast	658
Salesches	329
Sepmeries	649
Taisnières-sur-Hon	962
Vendegies-au-Bois	484
Villereau	1 057
Villers-Pol	1 262
Wargnies-le-Grand	1 101
Wargnies-le-Petit	780
TOTAL	48 266

compétence obligatoire "TRAITEMENT, TRI, VALORISATION DES DECHETS MENAGERS" sur tous les territoires	Nombre de communes : 259 Nombre d'habitants : 671 128
compétence optionnelle "COLLECTE DES DECHETS MENAGERS" CAH, CA2C et CAVM	Nombre de communes : 128 Nombre d'habitants : 414 245

Territoire en 2024

-  259 communes
-  671 128 habitants
-  32 déchèteries
-  3 Centres de Valorisation Énergétique (CVE)



LE BUDGET PRINCIPAL (05500)

SIRET 255 900 955 00076

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

EQUILIBRE GENERAL - BUDGET PRINCIPAL (05500)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Postes budgétaires	DEPENSES		
	Fonct.	Inv.	Total		Fonct.	Inv.	Total
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2023	27 851,62 €	0,00 €	27 851,62 €	RESULTAT REPORTE AU 31/12/2023	0,00 €	974 228,96 €	974 228,96 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00 €	1 219 305,30 €	1 219 305,30 €	DEPENSES REPORTEES	0,00 €	245 076,34 €	245 076,34 €
TRANSFERTS DE CHARGES AUX BUDGETS ANNEXES	15 873 869,38 €	0,00 €	15 873 869,38 €	CHARGE DE LA DETTE	40 643,00 €	350 000,00 €	390 643,00 €
dont Budget Annexe CVE 05501	1 879 185,40 €	0,00 €	1 879 185,40 €	AUTRES CHARGES FINANCIERES	27 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €
dont Budget Annexe Collecte 05502	2 068 928,20 €	0,00 €	2 068 928,20 €	INDEMNITES DES ELUS	150 398,00 €	0,00 €	150 398,00 €
dont Budget Annexe Tri 05503	900 445,20 €	0,00 €	900 445,20 €	CHARGES DE PERSONNEL	10 330 642,00 €	0,00 €	10 330 642,00 €
dont Budget Annexe Traitement / Valorisation 05504	11 025 310,58 €	0,00 €	11 025 310,58 €	dont rémunérations et charges	10 192 542,00 €	0,00 €	10 192 542,00 €
RECETTES DEFINITIVES	404 238,00 €	23 474,00 €	427 712,00 €	dont autres frais de personnel	138 100,00 €	0,00 €	138 100,00 €
dont FCTVA	2 380,00 €	23 474,00 €	25 854,00 €	GESTION PATRIMONIALE	200 500,00 €	2 155 000,00 €	2 355 500,00 €
dont recettes sur charges de personnel	401 858,00 €	0,00 €	401 858,00 €	MOYENS GENERAUX DE L'INSTITUTION	2 221 750,00 €	753 500,00 €	2 975 250,00 €
CESSIONS PATRIMONIALES	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	16 305 959,00 €	1 292 779,30 €	17 598 738,30 €	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	12 970 933,00 €	4 627 805,30 €	17 598 738,30 €

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES		
	Fonct.	Inv.	Total		Fonct.	Inv.	Total
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 500,00 €	290 000,00 €	291 500,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	290 000,00 €	1 500,00 €	291 500,00 €
ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENTS (2021 à 2025)	0,00 €	500 800,00 €	500 800,00 €	ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENTS (2021 à 2025)	500 800,00 €	0,00 €	500 800,00 €
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	2 545 726,00 €	2 545 726,00 €	VIREMENT SECTION A SECTION	2 545 726,00 €	0,00 €	2 545 726,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	1 500,00 €	3 586 526,00 €	3 588 026,00 €	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	3 336 526,00 €	251 500,00 €	3 588 026,00 €

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	16 307 459,00 €	4 879 305,30 €	21 186 764,30 €	TOTAL GENERAL	16 307 459,00 €	4 879 305,30 €	21 186 764,30 €
---------------	-----------------	----------------	-----------------	---------------	-----------------	----------------	-----------------

BUDGET PRINCIPAL (05500)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	16 618,05 €
Part affectée à l'investissement	-16 618,05 €
Résultat subsistant	0,00 €
Recettes de l'exercice 2023	7 794 042,10 €
Dépenses de l'exercice 2023	-6 546 885,18 €
Résultat de l'exercice 2023	1 247 156,92 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023	1 247 156,92 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	-3 398 577,30 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	5 008 504,90 €
Dépenses de l'exercice 2023	-2 584 156,56 €
Résultat de l'exercice 2023	2 424 348,34 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	-974 228,96 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	1 247 156,92 €
Section d'investissement	-974 228,96 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	272 927,96 €

Restes à réaliser investissement :

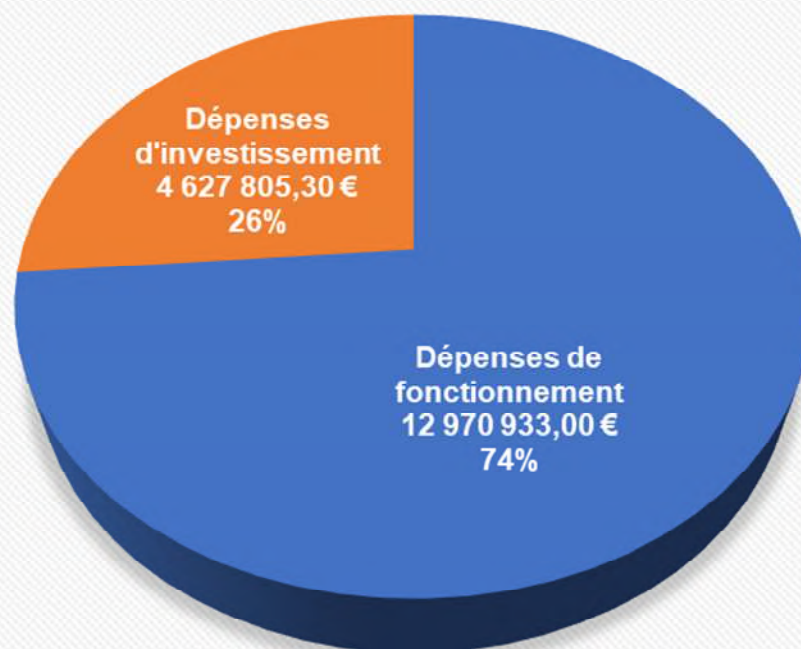
Dépenses	-245 076,34 €
Recettes	0,00 €
Solde	-245 076,34 €

Besoin de financement (1068)	-1 219 305,30 €
Résultat d'investissement (001)	-974 228,96 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	27 851,62 €

BUDGET PRINCIPAL

Projet de Budget Primitif pour 2024

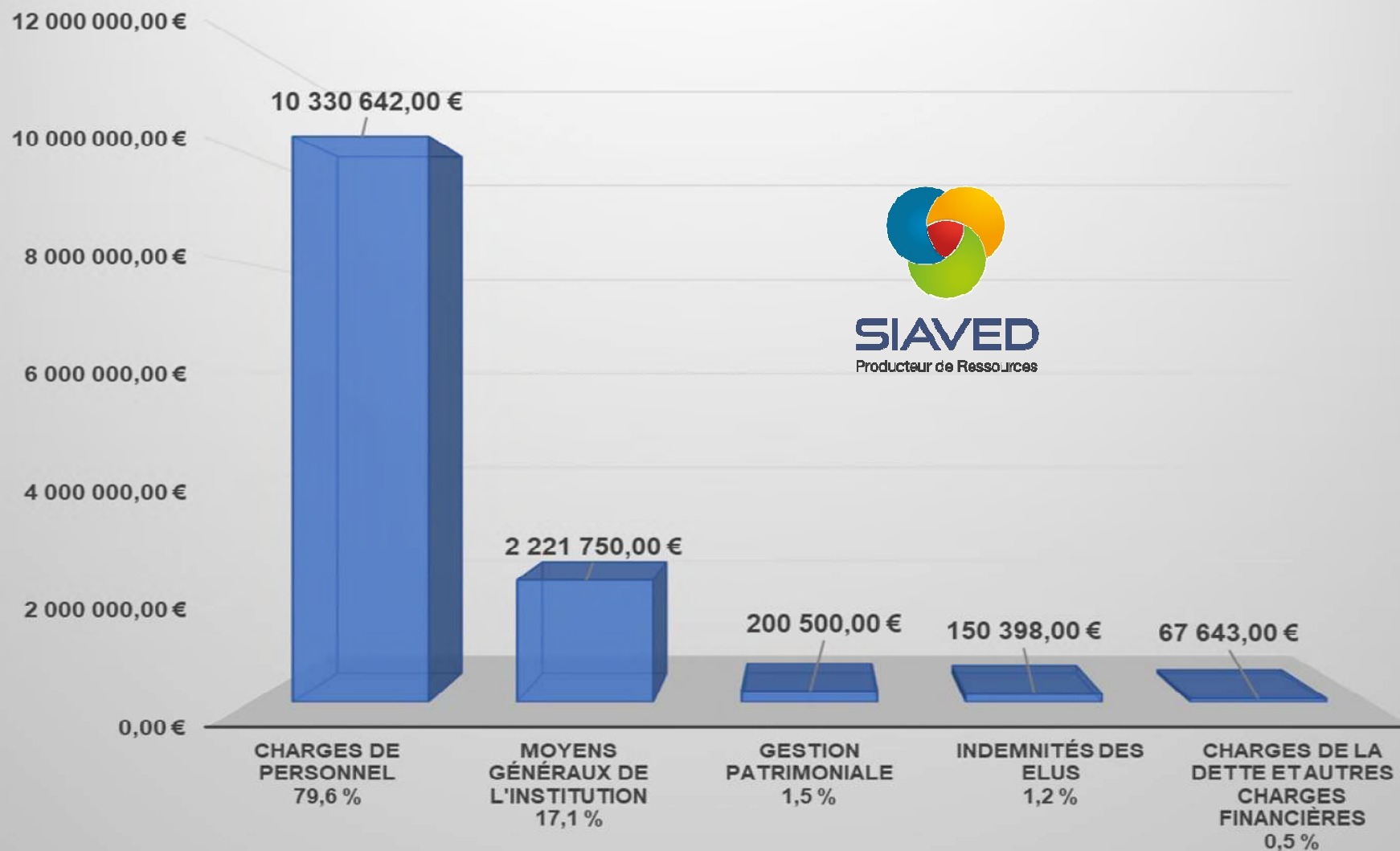
Dépenses réelles = 17 598 738,30 €



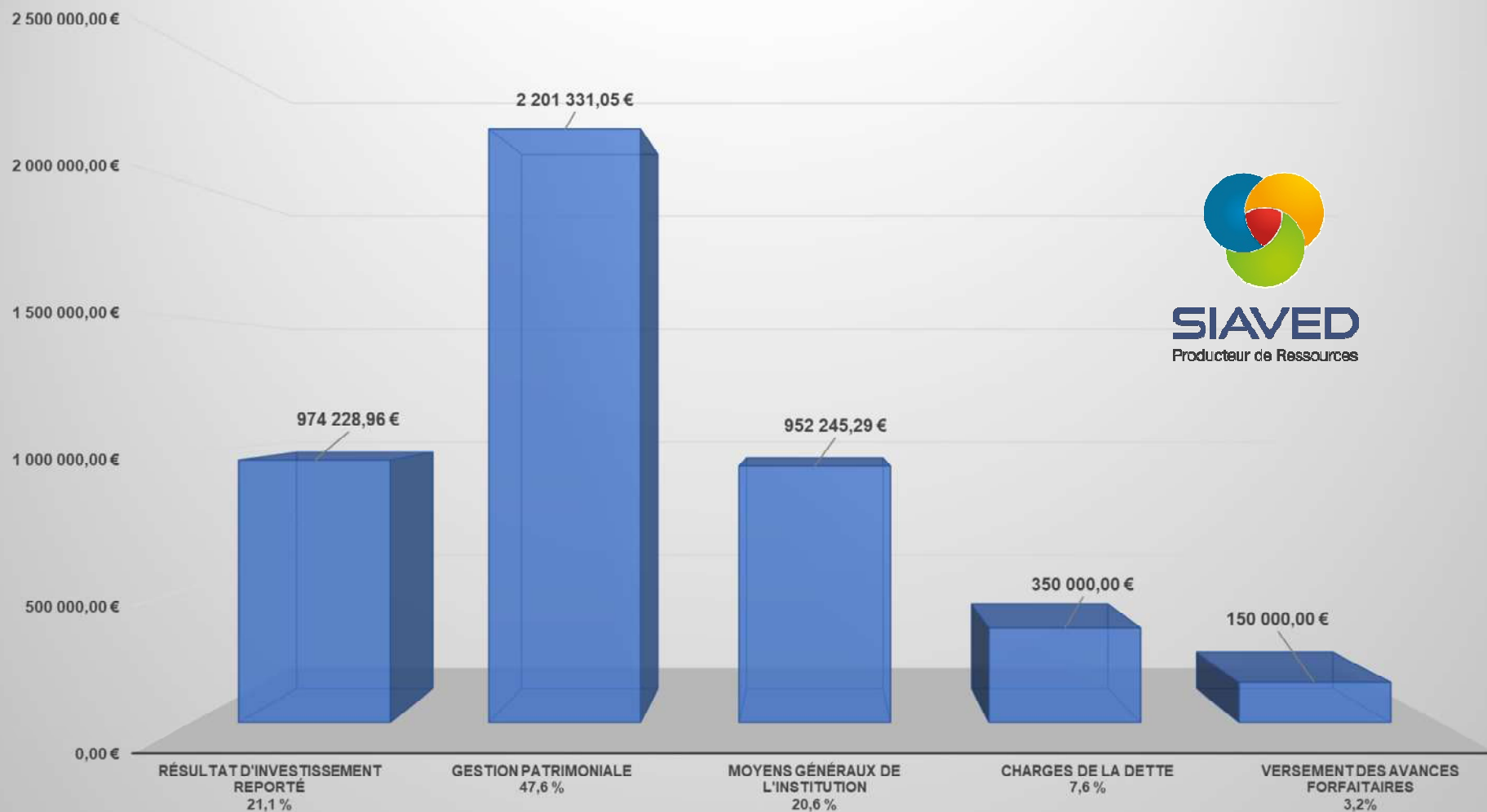
BUDGET PRINCIPAL

Projet de Budget Primitif pour 2024

Dépenses réelles de fonctionnement = 12 970 933,00 €



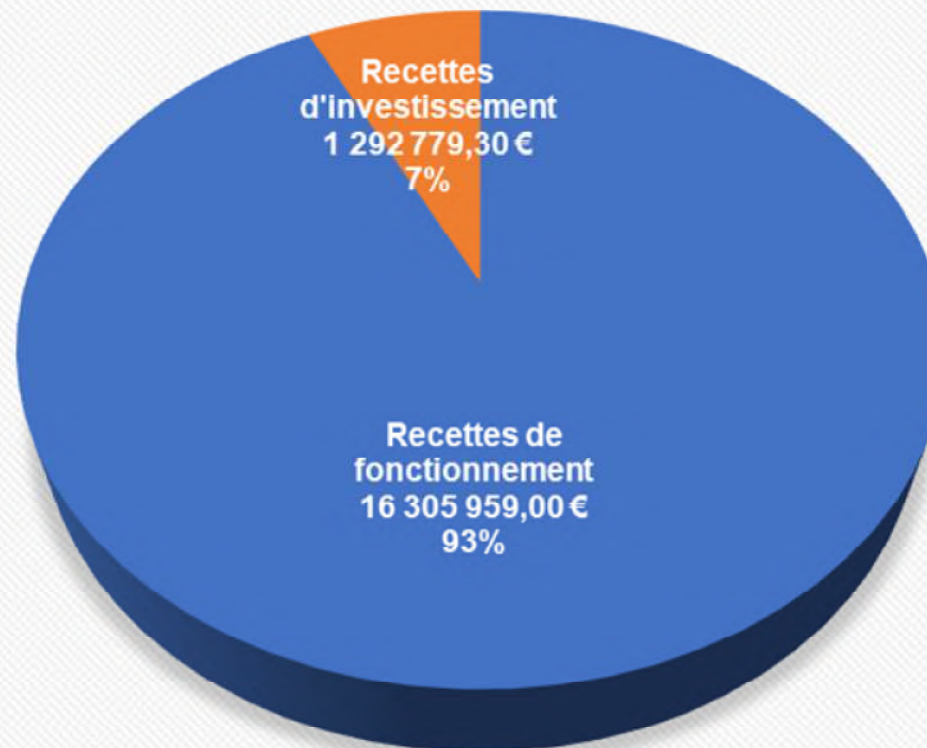
BUDGET PRINCIPAL
Projet de Budget Primitif pour 2024
Dépenses réelles d'investissement = 4 627 805,30 €



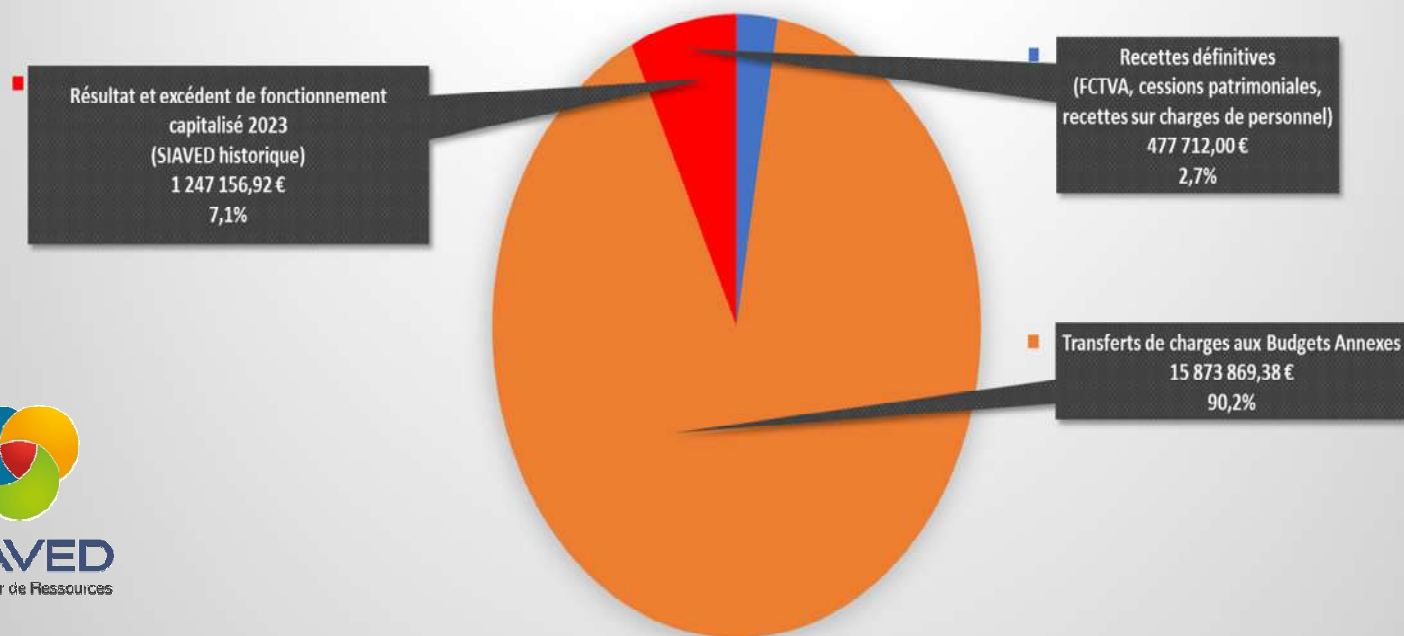
BUDGET PRINCIPAL

Projet de Budget Primitif pour 2024

Recettes réelles = 17 598 738,30 €



BUDGET PRINCIPAL
Projet de Budget Primitif pour 2024 - Recettes réelles = 17 598 738,30 €



LE BUDGET ANNEXE DES CVE (05501)

SIRET 255 900 955 00035

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

EQUILIBRE GENERAL - BUDGET ANNEXE DES CVE (05501)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Postes budgétaires	DEPENSES		
	Fonct.	Inv.	Total		Fonct.	Inv.	Total
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2023	2 962 653,75 €	0,00 €	2 962 653,75 €	RESULTAT REPORTE AU 31/12/2023	0,00 €	2 759 102,77 €	2 759 102,77 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00 €	2 759 102,77 €	2 759 102,77 €	CHARGES DE LA DETTE	1 665 000,00 €	7 600 000,00 €	9 265 000,00 €
RECETTES DEFINITIVES	37 219 709,00 €	2 358 745,00 €	39 578 454,00 €	DEPENSES REELLES	30 281 186,00 €	28 665 000,00 €	58 946 186,00 €
Recettes électriques et chaleur	24 643 750,00 €	0,00 €	24 643 750,00 €	Charges d'exploitation	27 621 000,00 €	0,00 €	27 621 000,00 €
Recettes DASRI et apports OM	12 575 959,00 €	0,00 €	12 575 959,00 €	Autres charges de gestion courante	781 000,00 €	0,00 €	781 000,00 €
Subvention ADEME (RCU Denain)	0,00 €	2 258 745,00 €	2 258 745,00 €	Transfert de charges du Budget Principal	1 879 186,00 €	0,00 €	1 879 186,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Programme GER des CVE	0,00 €	6 140 000,00 €	6 140 000,00 €
AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	26 170 078,25 €	26 170 078,25 €	Modernisation CVE Douchy les Mines	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
				Modernisation CVE Maubeuge	0,00 €	17 000 000,00 €	17 000 000,00 €
				Travaux Circulation CVE Saint Saulve	0,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €
				RCU de Denain	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
				Aménagement du site et process CVE Douchy les Mines	0,00 €	730 000,00 €	730 000,00 €
				Autres dépenses d'équipement	0,00 €	595 000,00 €	595 000,00 €
				AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	40 182 362,75 €	31 287 926,02 €	71 470 288,77 €	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	31 946 186,00 €	39 524 102,77 €	71 470 288,77 €

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES		
	Fonct.	Inv.	Total		Fonct.	Inv.	Total
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	936 000,00 €	7 120 000,00 €	8 056 000,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 120 000,00 €	936 000,00 €	8 056 000,00 €
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	2 052 176,75 €	2 052 176,75 €	VIREMENT SECTION A SECTION	2 052 176,75 €	0,00 €	2 052 176,75 €
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	936 000,00 €	9 672 176,75 €	10 608 176,75 €	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	9 172 176,75 €	1 436 000,00 €	10 608 176,75 €

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	41 118 362,75 €	40 960 102,77 €	82 078 465,52 €	TOTAL GENERAL	41 118 362,75 €	40 960 102,77 €	82 078 465,52 €
---------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------------	-----------------	-----------------	-----------------

BUDGET ANNEXE CVE (05501)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023
--

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	1 415 283,75 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 415 283,75 €
Recettes de l'exercice 2023	17 762 971,03 €
Dépenses de l'exercice 2023	-13 456 498,26 €
Résultat de l'exercice 2023	4 306 472,77 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023	5 721 756,52 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	-3 512 406,14 €
Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	7 563 770,82 €
Dépenses de l'exercice 2023	-6 810 467,45 €
Résultat de l'exercice 2023	753 303,37 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	-2 759 102,77 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

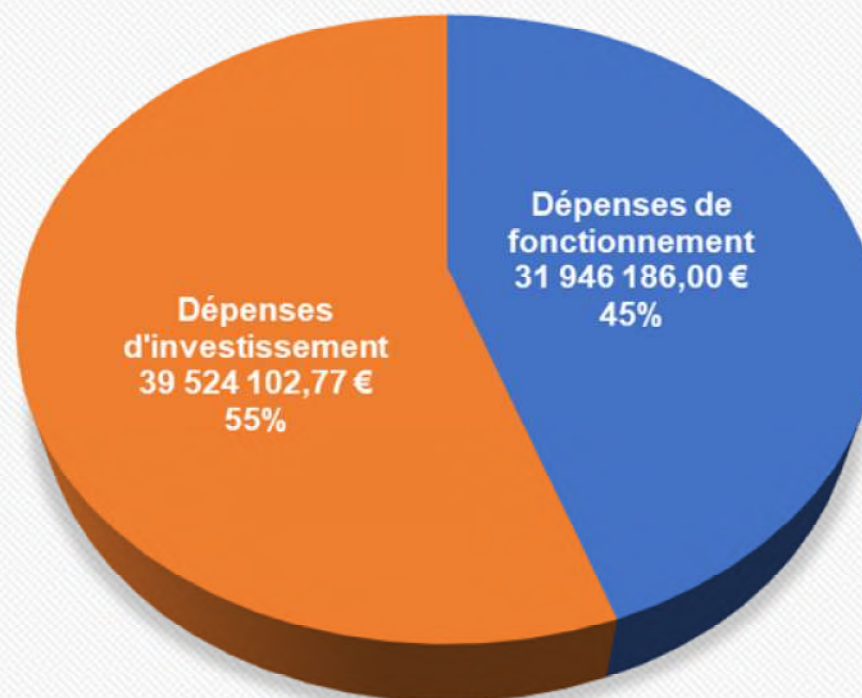
Section de fonctionnement	5 721 756,52 €
Section d'investissement	-2 759 102,77 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	2 962 653,75 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	-2 759 102,77 €
Résultat d'investissement (001)	-2 759 102,77 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	2 962 653,75 €

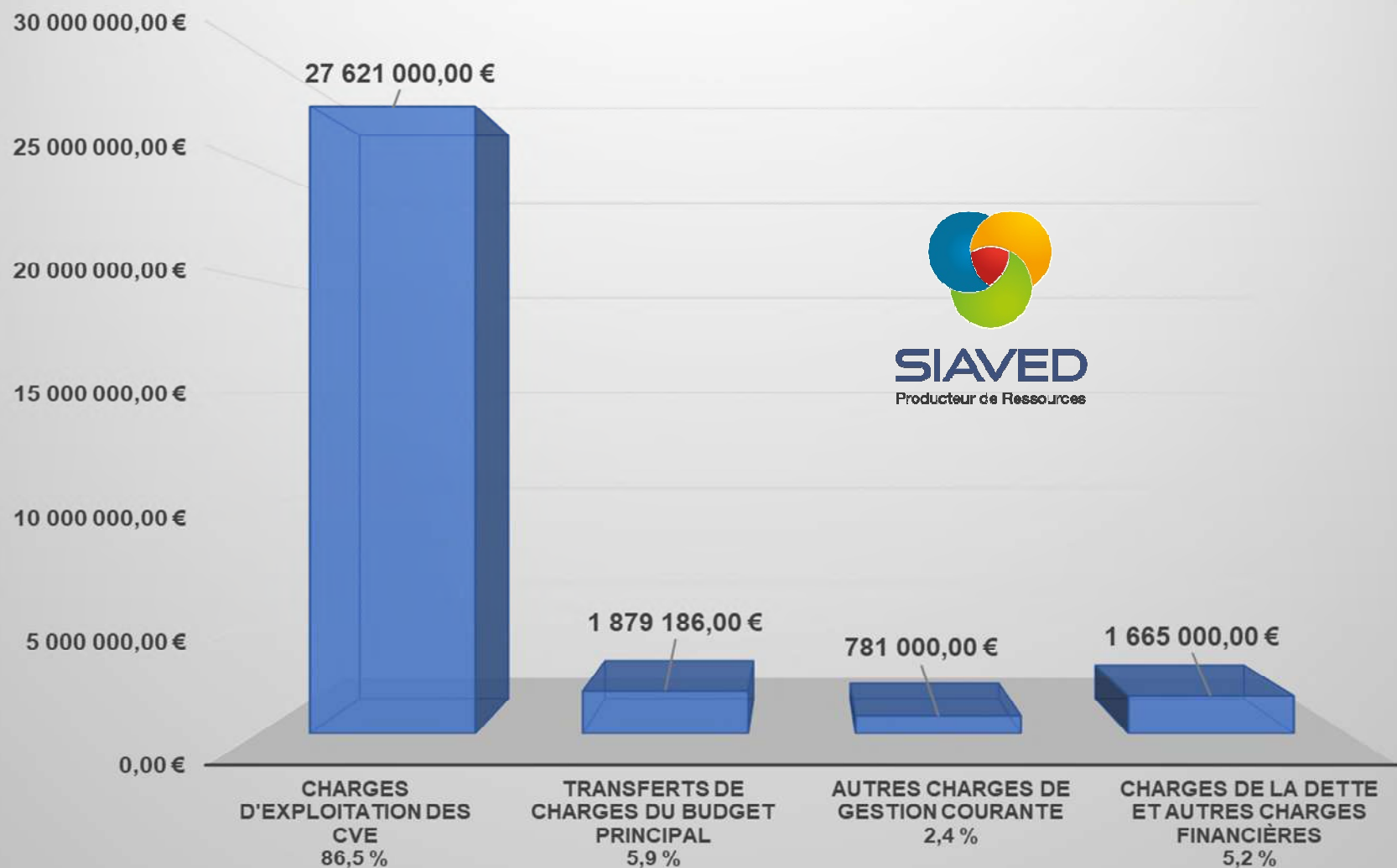
BUDGET ANNEXE DES CVE
Projet de Budget Primitif pour 2024
Dépenses réelles = 71 470 288,77 € HT



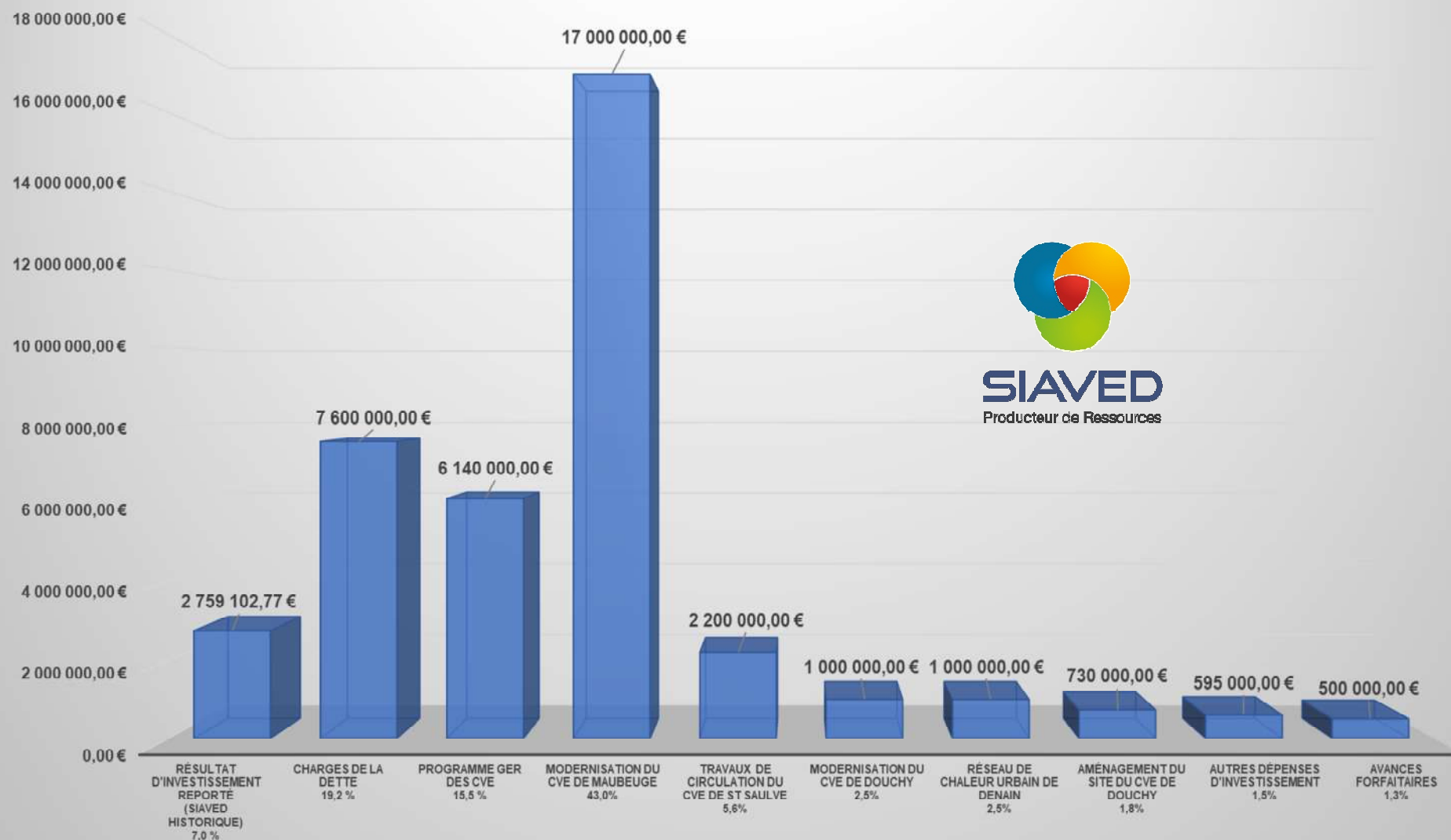
BUDGET ANNEXE DES CVE

Projet de Budget Primitif pour 2024

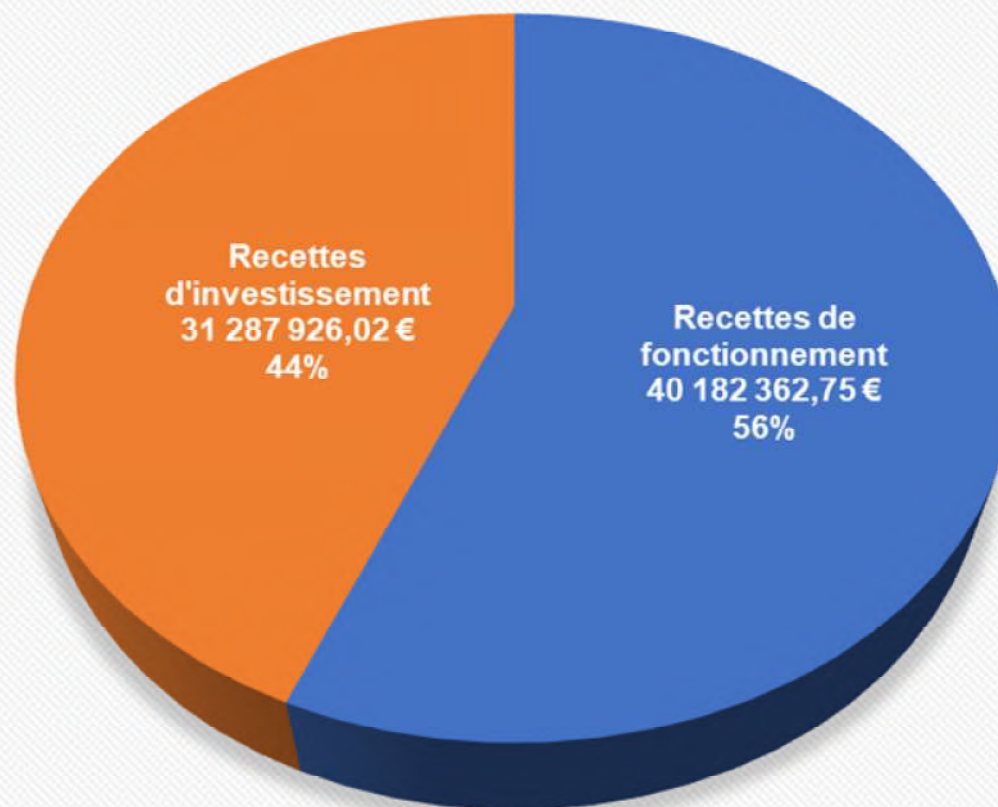
Dépenses réelles de fonctionnement = 31 946 186 € HT



BUDGET ANNEXE DES CVE
Projet de Budget Primitif pour 2024
Dépenses réelles d'investissement = 39 524 102,77 € HT

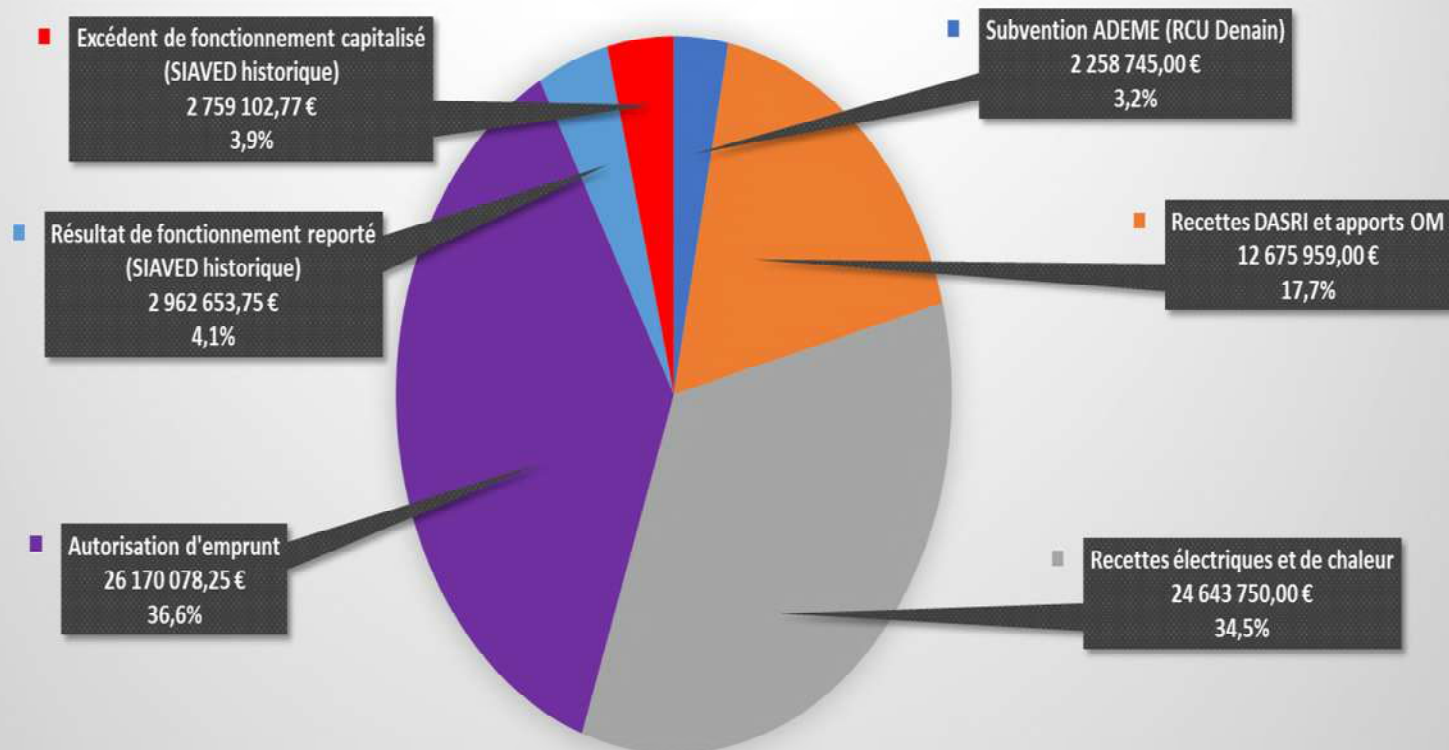


BUDGET ANNEXE DES CVE
Projet de Budget Primitif pour 2024
Recettes réelles = 71 470 288,77 € HT



BUDGET ANNEXE DES CVE

Projet de Budget Primitif pour 2024 - Recettes réelles = 71 470 288,77 € HT



LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)

SIRET 255 900 955 00084

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

EQUILIBRE GENERAL - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION (05504)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Postes budgétaires	DEPENSES		
	Fonct.	Inv.	Total		Fonct.	Inv.	Total
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2023	3 990 715,70 €	1 641 478,75 €	5 632 194,45 €	DEPENSES REPORTEES	0,00 €	76 959,32 €	76 959,32 €
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	37 512 973,00 €	0,00 €	37 512 973,00 €	CHARGE DE LA DETTE	54 550,00 €	410 000,00 €	464 550,00 €
RECETTES DEFINITIVES	1 332 579,00 €	23 474,00 €	1 356 053,00 €	AUTRES CHARGES FINANCIERES	92 000,13 €	0,00 €	92 000,13 €
dont FCTVA	2 379,00 €	23 474,00 €	25 853,00 €	TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	11 025 311,00 €	0,00 €	11 025 311,00 €
dont produits issus des services (amiante, pass'Déchèteries...)	124 500,00 €	0,00 €	124 500,00 €				
dont produits issus des valorisations de matières	1 205 700,00 €	0,00 €	1 205 700,00 €				
CESSIONS PATRIMONIALES	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	GESTION PATRIMONIALE DES DECHETERIES	930 000,00 €	5 975 000,00 €	6 905 000,00 €
				COMPETENCES STATUTAIRES	25 687 400,00 €	150 000,00 €	25 837 400,00 €
				Gestion des déchets amiantés	750 000,00 €	0,00 €	750 000,00 €
				Gestion des déchèteries	17 588 400,00 €	150 000,00 €	17 738 400,00 €
				Exploitation et traitement des déchets	6 494 000,00 €	0,00 €	6 494 000,00 €
				Gestion des refus de tri, des transferts et du verre	855 000,00 €	0,00 €	855 000,00 €
				AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	42 836 267,70 €	1 864 952,75 €	44 701 220,45 €	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	37 789 261,13 €	6 911 959,32 €	44 701 220,45 €

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES		
	Fonct.	Inv.	Total		Fonct.	Inv.	Total
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	442 310,00 €	650 000,00 €	1 092 310,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	650 000,00 €	442 310,00 €	1 092 310,00 €
ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENTS (2022 à 2026)	0,00 €	277 696,00 €	277 696,00 €	ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENTS (2022 à 2026)	277 696,00 €	0,00 €	277 696,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	4 561 620,57 €	4 561 620,57 €	VIREMENT SECTION A SECTION	4 561 620,57 €	0,00 €	4 561 620,57 €
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	442 310,00 €	5 739 316,57 €	6 181 626,57 €	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	5 489 316,57 €	692 310,00 €	6 181 626,57 €

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	43 278 577,70 €	7 604 269,32 €	50 882 847,02 €	TOTAL GENERAL	43 278 577,70 €	7 604 269,32 €	50 882 847,02 €
---------------	-----------------	----------------	-----------------	---------------	-----------------	----------------	-----------------

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023
--

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	3 668 537,57 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	3 668 537,57 €

Recettes de l'exercice 2023	22 049 827,24 €
Dépenses de l'exercice 2023	-21 727 649,11 €

Résultat de l'exercice 2023	322 178,13 €
-----------------------------	--------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023	3 990 715,70 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	5 563 132,05 €
---	----------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	1 065 063,98 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 986 717,28 €

Résultat de l'exercice 2023	-3 921 653,30 €
-----------------------------	-----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	1 641 478,75 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	3 990 715,70 €
Section d'investissement	1 641 478,75 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	5 632 194,45 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-76 959,32 €
Recettes	0,00 €
Solde	-76 959,32 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

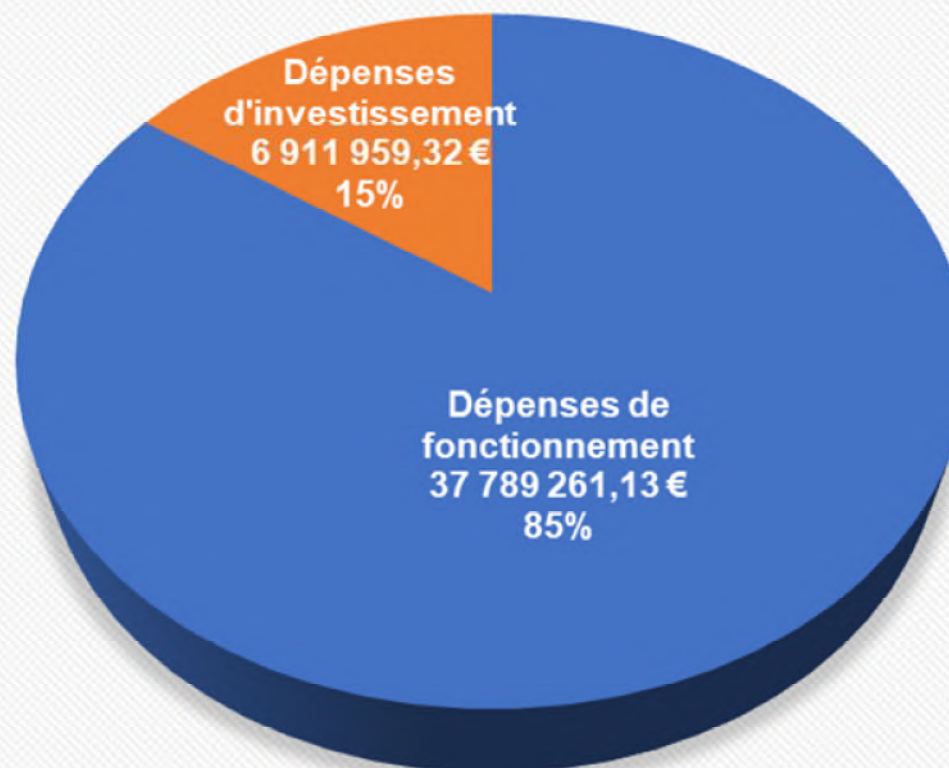
Résultat d'investissement (001)	1 641 478,75 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	3 990 715,70 €
--	-----------------------

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

Projet de Budget Primitif pour 2024

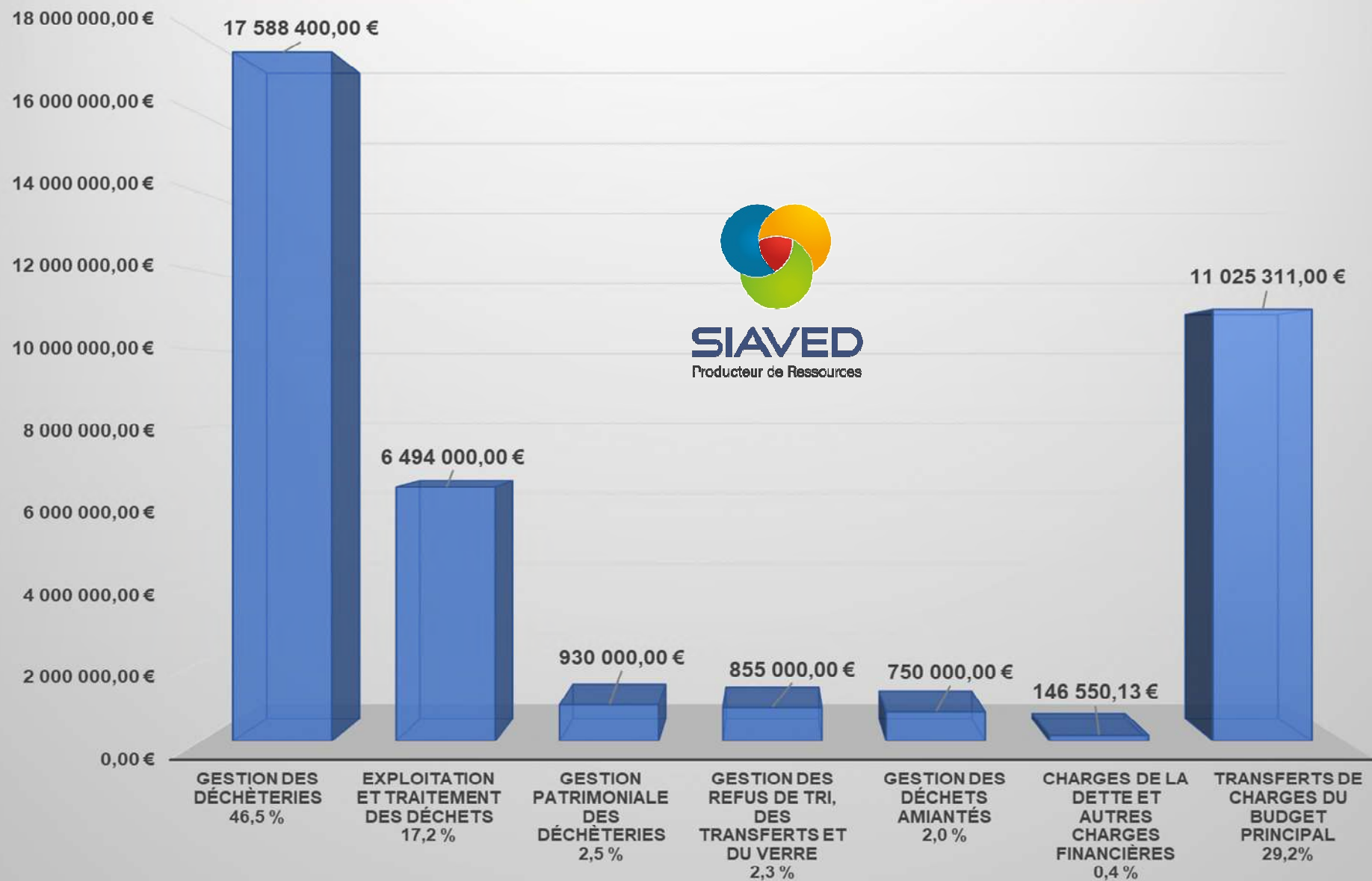
Dépenses réelles = 44 701 220,45 €



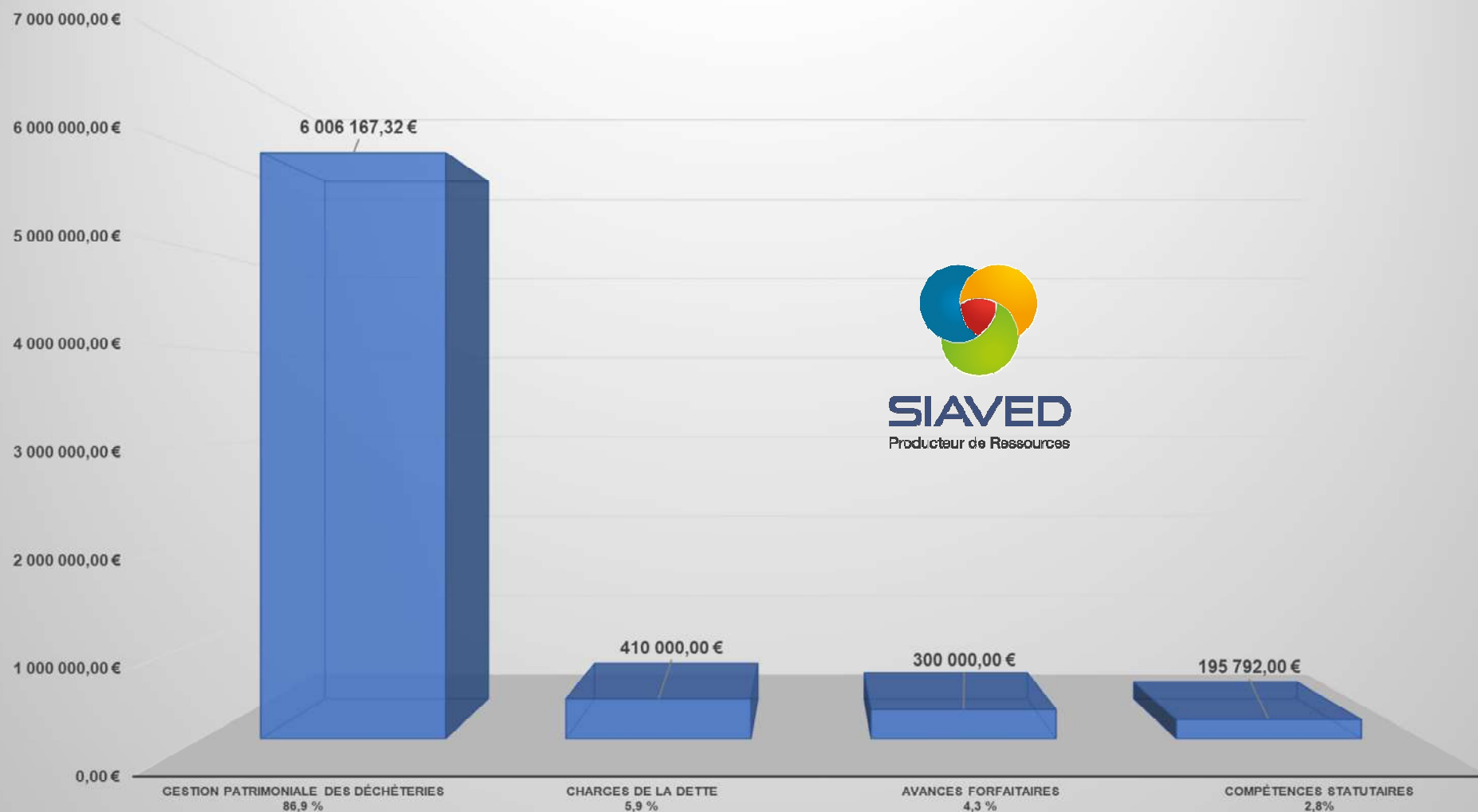
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

Projet de Budget Primitif pour 2024

Dépenses réelles de fonctionnement = 37 789 261,13 €



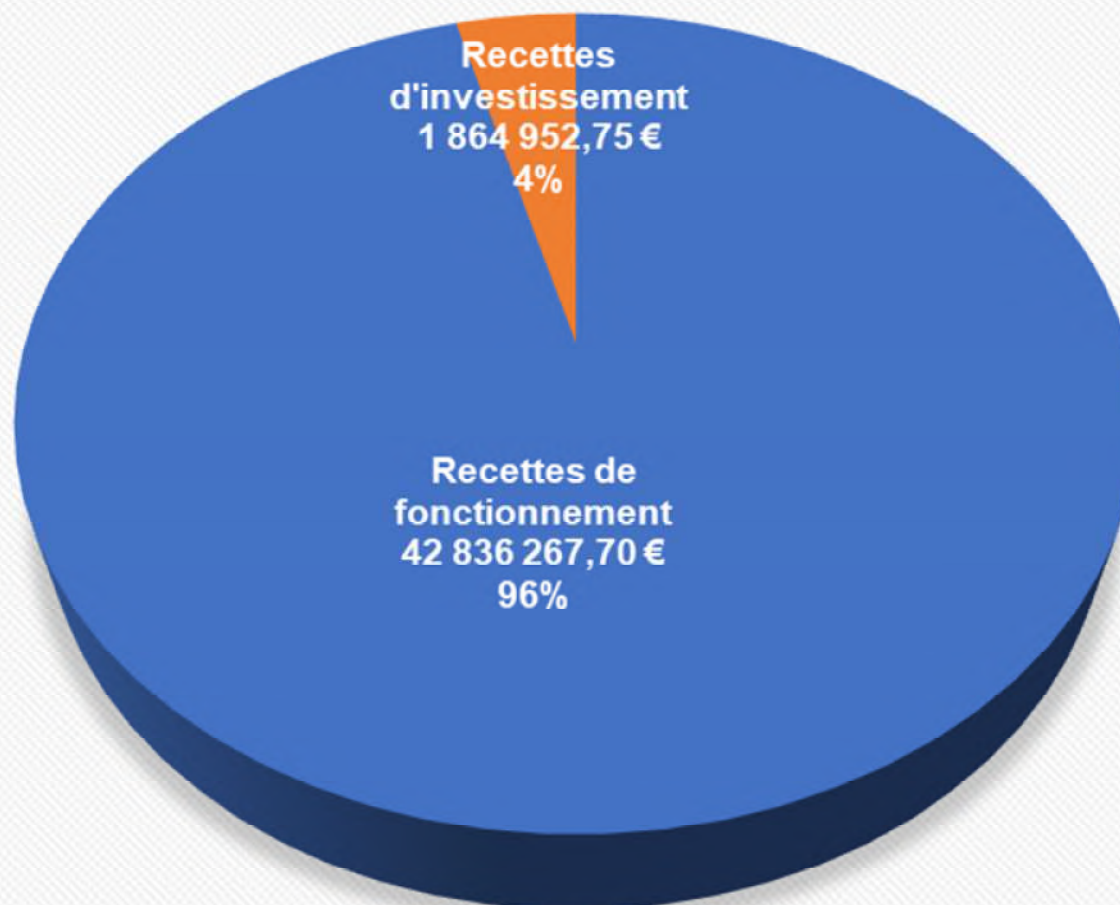
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT
Projet de Budget Primitif pour 2024
Dépenses réelles d'investissement = 6 911 959,32 €



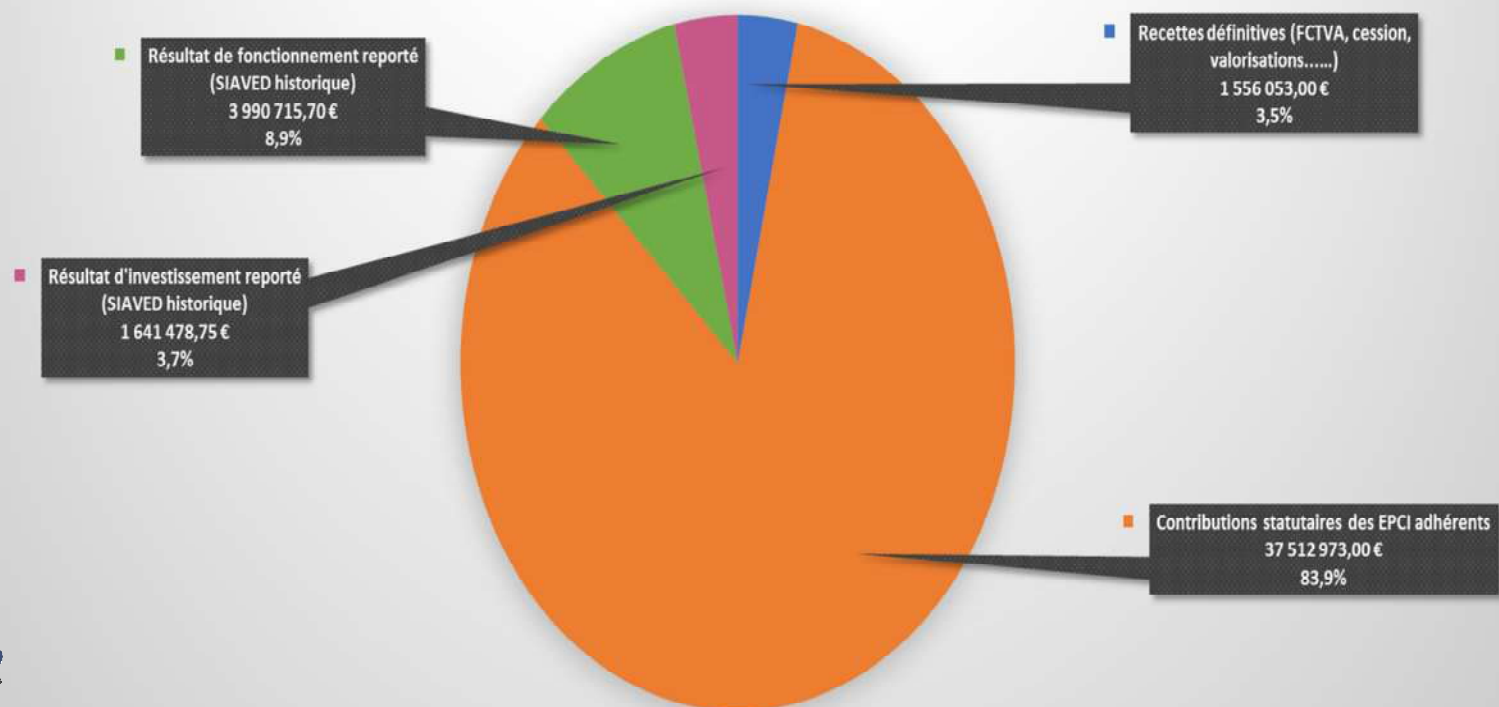
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

Projet de Budget Primitif pour 2024

Recettes réelles = 44 701 220,45 €



BUDGET ANNEXE TRAITEMENT
Projet de Budget Primitif pour 2024 - Recettes réelles = 44 701 220,45 €



LE BUDGET ANNEXE TRI (05503)

SIRET 255 900 955 00068

EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

BUDGET ANNEXE TRI (05503)

MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES
RESULTAT REPORTE AU 31/12/2023	145 967,49 €	5 232 517,11 €	5 378 484,60 €	CHARGES DE LA DETTE	350 000,00 €	910 000,00 €	1 260 000,00 €
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES	14 350 446,00 €	0,00 €	14 350 446,00 €	TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	900 446,00 €	0,00 €	900 446,00 €
RECETTES DEFINITIVES (ADEME, CITEO, FCTVA)	0,00 €	6 417 679,00 €	6 417 679,00 €	CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI	100 000,00 €	25 000 000,00 €	25 100 000,00 €
AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	14 263 836,40 €	14 263 836,40 €	PRESTATIONS DE TRI	13 000 000,00 €	0,00 €	13 000 000,00 €
				AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	14 496 413,49 €	25 914 032,51 €	40 410 446,00 €	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	14 350 446,00 €	26 060 000,00 €	40 410 446,00 €

MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
VIREMENT DE SECTION A SECTION	0,00 €	145 967,49 €	145 967,49 €	VIREMENT DE SECTION A SECTION	145 967,49 €	0,00 €	145 967,49 €
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	845 967,49 €	845 967,49 €	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	145 967,49 €	700 000,00 €	845 967,49 €

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	14 496 413,49 €	26 760 000,00 €	41 256 413,49 €	TOTAL GENERAL	14 496 413,49 €	26 760 000,00 €	41 256 413,49 €
---------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------------	-----------------	-----------------	-----------------

BUDGET ANNEXE TRI (05503)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	507 992,81 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	507 992,81 €

Recettes de l'exercice 2023	3 723 688,39 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 085 713,71 €

Résultat de l'exercice 2023	-362 025,32 €
-----------------------------	---------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023	145 967,49 €
--	---------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	3 681 445,72 €
---	----------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	6 224 650,76 €
Dépenses de l'exercice 2023	-4 673 579,37 €

Résultat de l'exercice 2023	1 551 071,39 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	5 232 517,11 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	145 967,49 €
Section d'investissement	5 232 517,11 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	5 378 484,60 €

Restes à réaliser investissement :

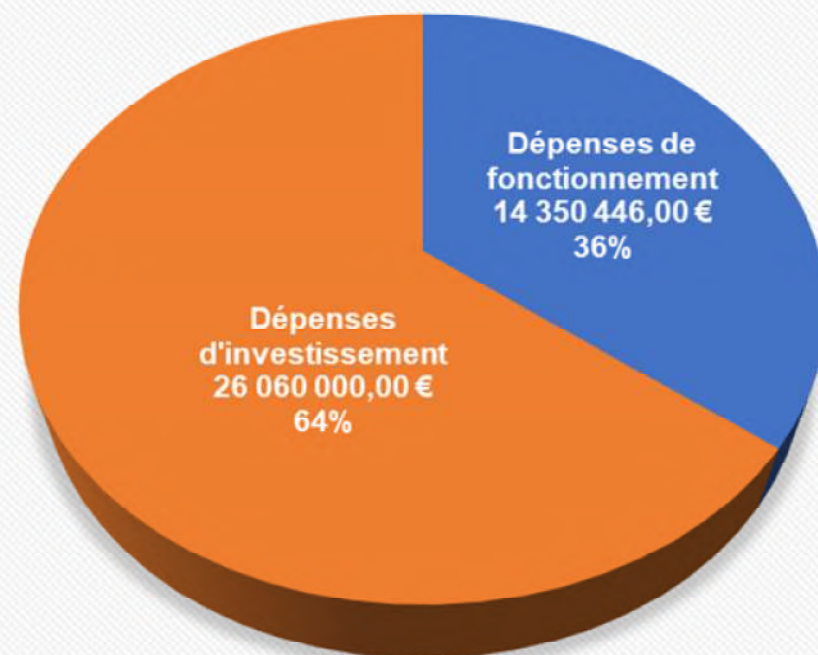
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

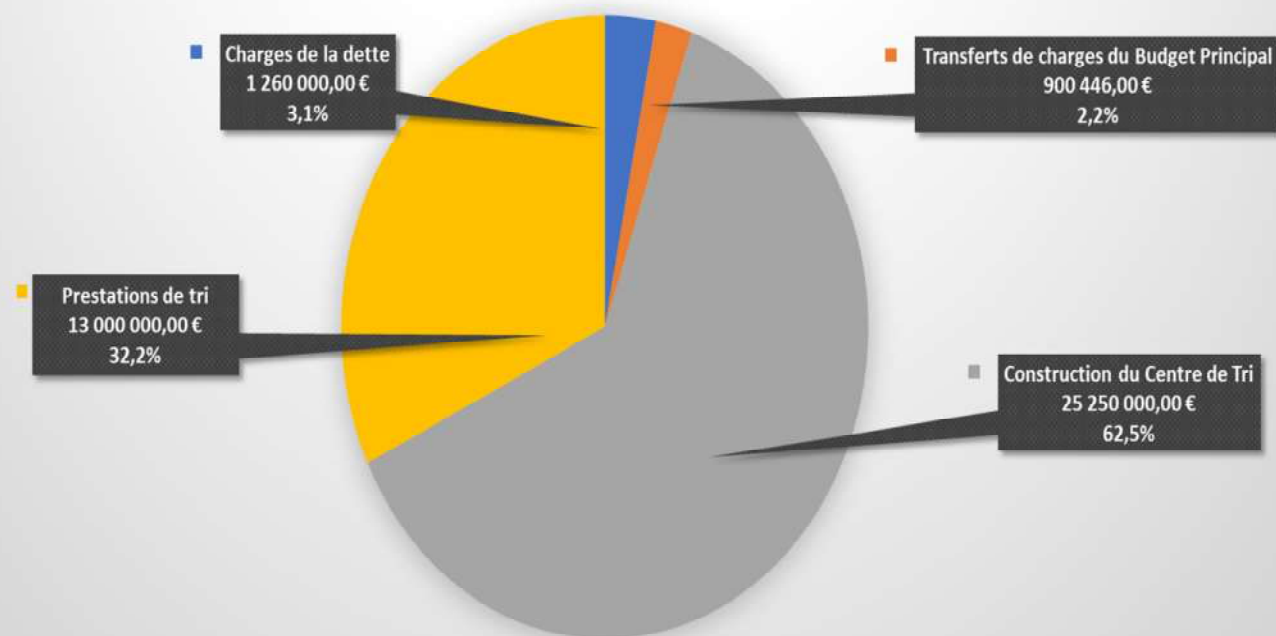
Résultat d'investissement (001)	5 232 517,11 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	145 967,49 €
--	---------------------

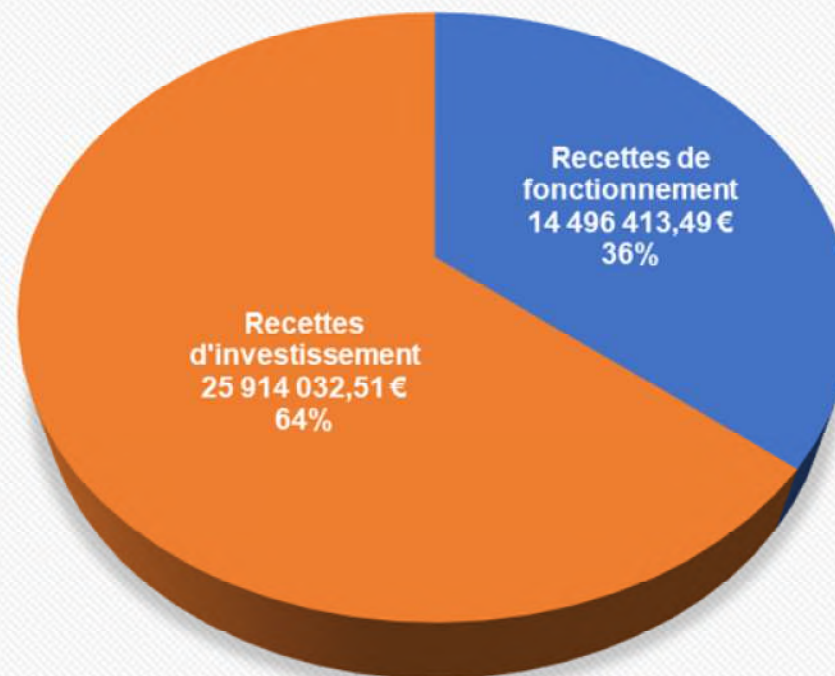
BUDGET ANNEXE TRI
Projet de Budget Primitif pour 2024
Dépenses réelles = 40 410 446 €



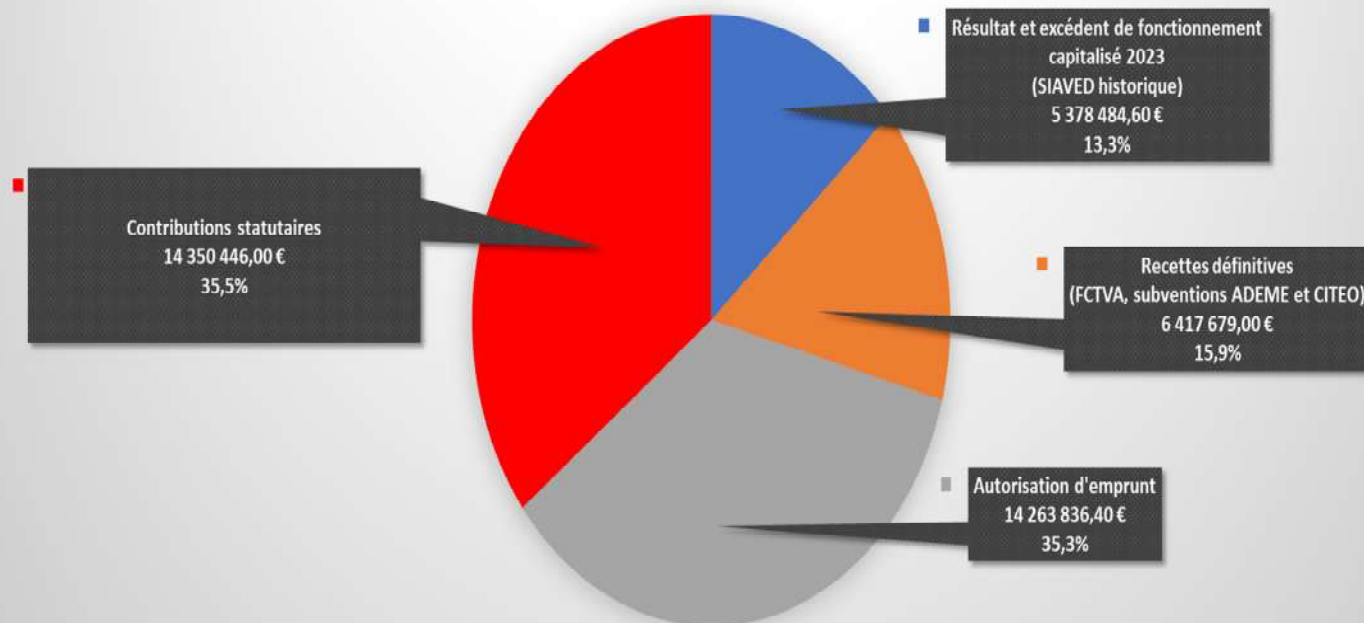
BUDGET ANNEXE TRI
Projet de Budget Primitif pour 2024 - Dépenses réelles = 40 410 446 €



BUDGET ANNEXE TRI
Projet de Budget Primitif pour 2024
Recettes réelles = 40 410 446 €



BUDGET ANNEXE TRI
Projet de Budget Primitif pour 2024 - Recettes réelles = 40 410 446 €



LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

SIRET 255 900 955 00043

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024 - BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	1 622 263,78 €	1 429 636,03 €	3 051 899,81 €	CHARGES DE LA DETTE	1 122,00 €	85 000,00 €	86 122,00 €
* CAPH	1 030 696,96 €	1 232 825,05 €	2 263 522,01 €	* CAPH	0,00 €	0,00 €	0,00 €
* CA2C	591 566,82 €	196 810,98 €	788 377,80 €	* CA2C	1 122,00 €	85 000,00 €	86 122,00 €
* CAVM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	* CAVM	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES DEFINITIVES (soutien CITEO, FCTVA, valorisations...)	5 725 000,00 €	40 110,00 €	5 765 110,00 €	PRESTATIONS DE COLLECTE	26 142 362,00 €	0,00 €	26 142 362,00 €
* CAPH	2 114 543,61 €	28 986,76 €	2 143 530,37 €	* CAPH	10 100 000,00 €	0,00 €	10 100 000,00 €
* CA2C	857 085,92 €	11 003,61 €	868 089,54 €	* CA2C	3 190 000,00 €	0,00 €	3 190 000,00 €
* CAVM	2 753 370,47 €	119,63 €	2 753 490,10 €	* CAVM	12 852 362,00 €	0,00 €	12 852 362,00 €
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	24 736 900,69 €	0,00 €	24 736 900,69 €	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	919 300,00 €	0,00 €	919 300,00 €
* CAPH	7 467 812,85 €	0,00 €	7 467 812,85 €	* CAPH	359 903,71 €	0,00 €	359 903,71 €
* CA2C	2 235 493,65 €	0,00 €	2 235 493,65 €	* CA2C	96 099,17 €	0,00 €	96 099,17 €
* CAVM	15 033 594,19 €	0,00 €	15 033 594,19 €	* CAVM	463 297,11 €	0,00 €	463 297,11 €
				PREVENTION	488 000,00 €	76 240,00 €	564 240,00 €
				* CAPH	186 800,53 €	36 738,43 €	223 538,96 €
				* CA2C	74 926,13 €	9 826,38 €	84 752,51 €
				* CAVM	226 273,34 €	29 675,19 €	255 948,53 €
				TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	2 068 928,00 €	0,00 €	2 068 928,00 €
				* CAPH	791 961,00 €	0,00 €	791 961,00 €
				* CA2C	317 657,00 €	0,00 €	317 657,00 €
				* CAVM	959 310,00 €	0,00 €	959 310,00 €
				DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	3 772 958,50 €	3 772 958,50 €
				* CAPH	0,00 €	399 461,56 €	399 461,56 €
				* CA2C	0,00 €	117 330,30 €	117 330,30 €
				* CAVM	0,00 €	3 256 166,64 €	3 256 166,64 €
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAPH	10 613 053,42 €	1 261 811,81 €	11 874 865,23 €	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAPH	11 438 665,24 €	436 199,99 €	11 874 865,23 €
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CA2C	3 684 146,39 €	207 814,59 €	3 891 960,99 €	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CA2C	3 679 804,31 €	212 156,68 €	3 891 960,99 €
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAVM	17 786 964,66 €	119,63 €	17 787 084,29 €	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAVM	14 501 242,45 €	3 285 841,83 €	17 787 084,29 €
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	32 084 164,47 €	1 469 746,03 €	33 553 910,50 €	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	29 619 712,00 €	3 934 198,50 €	33 553 910,50 €

MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 350 000,00 €	0,00 €	1 350 000,00 €
* CAPH	0,00 €	519 139,40 €	519 139,40 €	* CAPH	519 139,40 €	0,00 €	519 139,40 €
* CA2C	0,00 €	307 676,86 €	307 676,86 €	* CA2C	307 676,86 €	0,00 €	307 676,86 €
* CAVM	0,00 €	523 183,74 €	523 183,74 €	* CAVM	523 183,74 €	0,00 €	523 183,74 €
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	1 114 452,47 €	1 114 452,47 €	VIREMENT SECTION A SECTION	1 114 452,47 €	0,00 €	1 114 452,47 €
* CAPH	0,00 €	426 598,99 €	426 598,99 €	* CAPH	426 598,99 €	0,00 €	426 598,99 €
* CA2C	0,00 €	171 109,86 €	171 109,86 €	* CA2C	171 109,86 €	0,00 €	171 109,86 €
* CAVM	0,00 €	516 743,61 €	516 743,61 €	* CAVM	516 743,61 €	0,00 €	516 743,61 €
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CAPH	0,00 €	945 738,39 €	945 738,39 €	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CAPH	945 738,39 €	0,00 €	945 738,39 €
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CA2C	0,00 €	478 786,72 €	478 786,72 €	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CA2C	478 786,72 €	0,00 €	478 786,72 €
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CAVM	0,00 €	1 039 927,36 €	1 039 927,36 €	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CAVM	1 039 927,36 €	0,00 €	1 039 927,36 €
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	2 464 452,47 €	2 464 452,47 €	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	2 464 452,47 €	0,00 €	2 464 452,47 €

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL CAPH	10 613 053,42 €	2 207 550,20 €	12 820 603,62 €	TOTAL GENERAL CAPH	12 384 403,63 €	436 199,99 €	12 820 603,62 €
TOTAL GENERAL CA2C	3 684 146,39 €	686 601,32 €	4 370 747,71 €	TOTAL GENERAL CA2C	4 158 591,03 €	212 156,68 €	4 370 747,71 €
TOTAL GENERAL CAVM	17 786 964,66 €	1 040 046,99 €	18 827 011,64 €	TOTAL GENERAL CAVM	15 541 169,81 €	3 285 841,83 €	18 827 011,64 €
TOTAL GENERAL	32 084 164,47 €	3 934 198,50 €	36 018 362,97 €	TOTAL GENERAL	32 084 164,47 €	3 934 198,50 €	36 018 362,97 €

BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2023
--

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	2 705 010,11 €
Part affectée à l'investissement en 2023	0,00 €

Recettes de l'exercice 2023	13 701 737,26 €
Dépenses de l'exercice 2023	-14 784 483,59 €

Résultat de l'exercice 2023	-1 082 746,33 €
-----------------------------	-----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023	1 622 263,78 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	1 091 753,46 €
---	----------------

Recettes de l'exercice 2023 (y compris résultat affecté)	749 130,06 €
Dépenses de l'exercice 2023	-411 247,49 €

Résultat de l'exercice 2023	337 882,57 €
-----------------------------	--------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (chapitre 001)	1 429 636,03 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	1 622 263,78 €
Section d'investissement	1 429 636,03 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2023	3 051 899,81 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-56 198,50 €
Recettes	0,00 €
Solde	-56 198,50 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

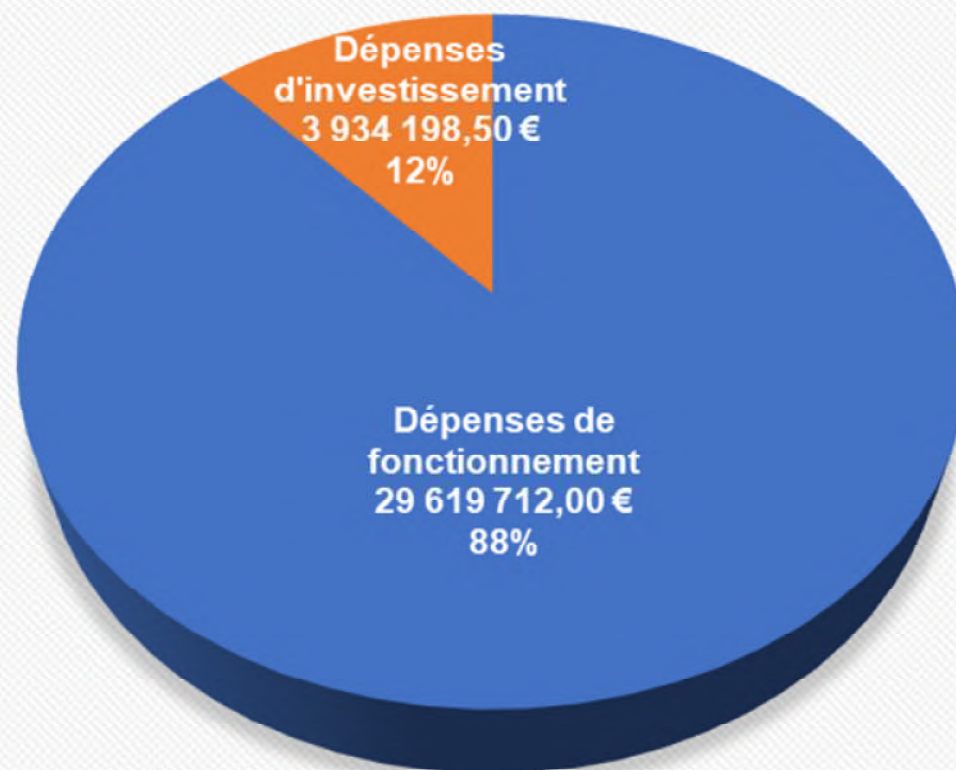
Résultat d'investissement (001)	1 429 636,03 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	1 622 263,78 €
--	-----------------------

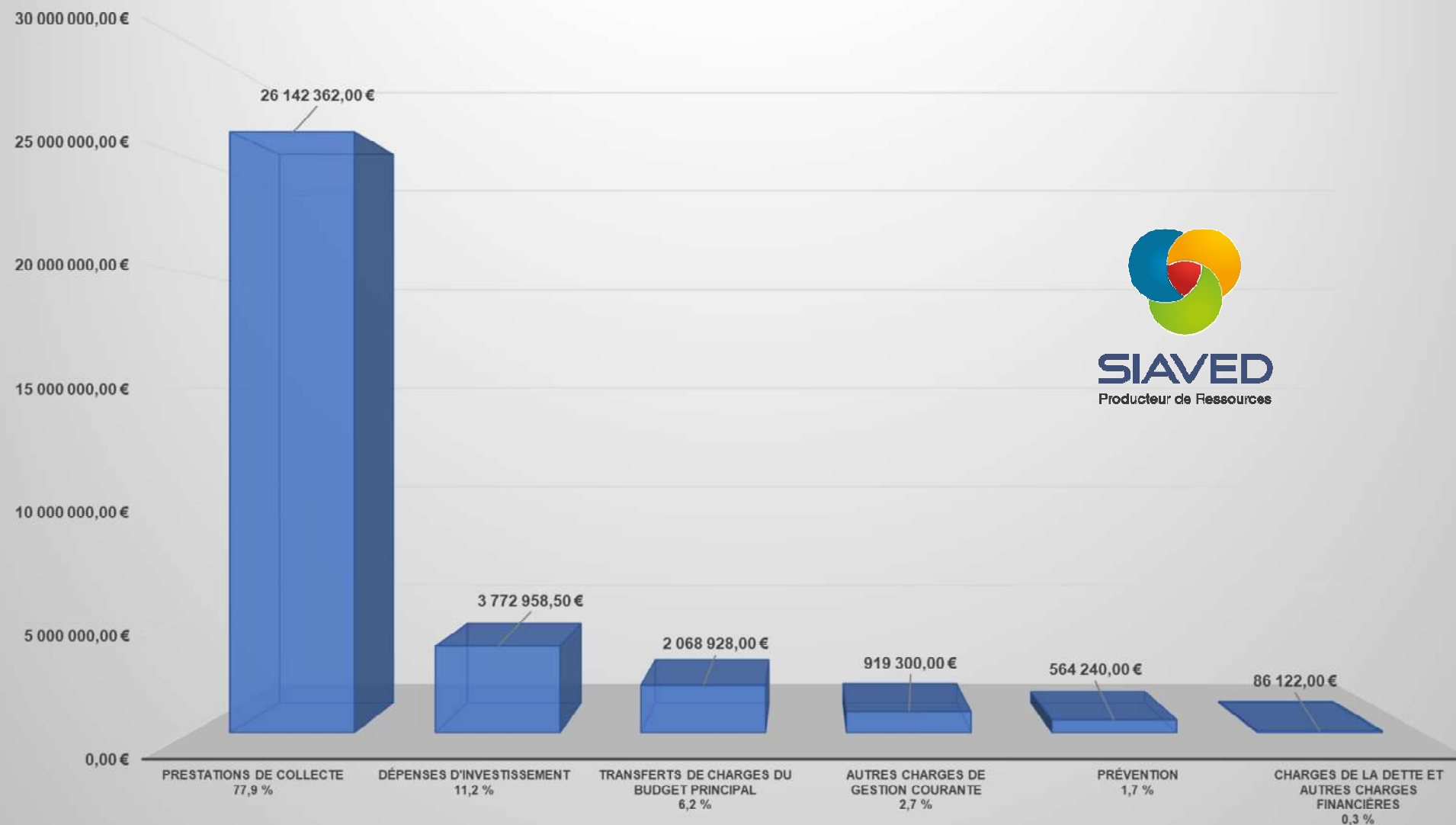
BUDGET ANNEXE COLLECTE

Projet de Budget Primitif pour 2024

Dépenses réelles = 33 553 910,50 €



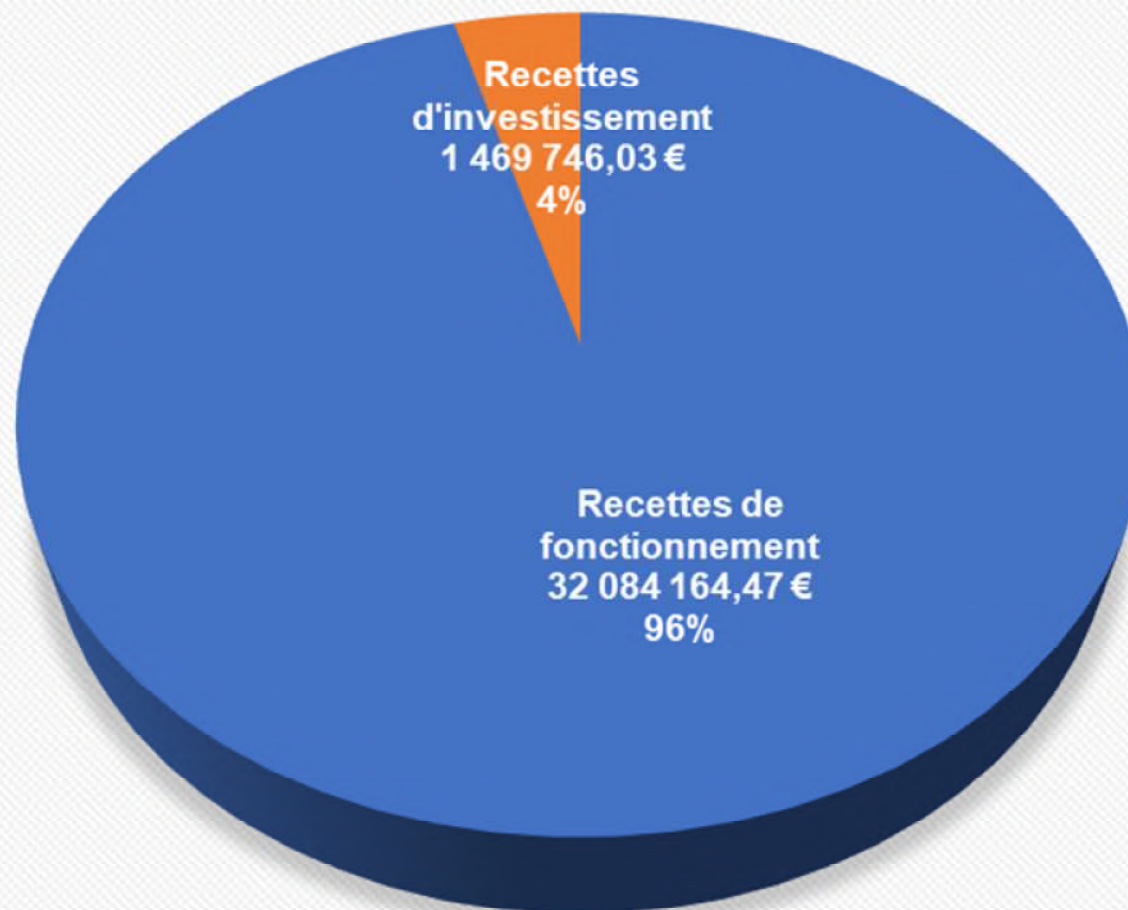
BUDGET ANNEXE COLLECTE
Projet de Budget Primitif pour 2024
Dépenses réelles = 33 553 910,50 €



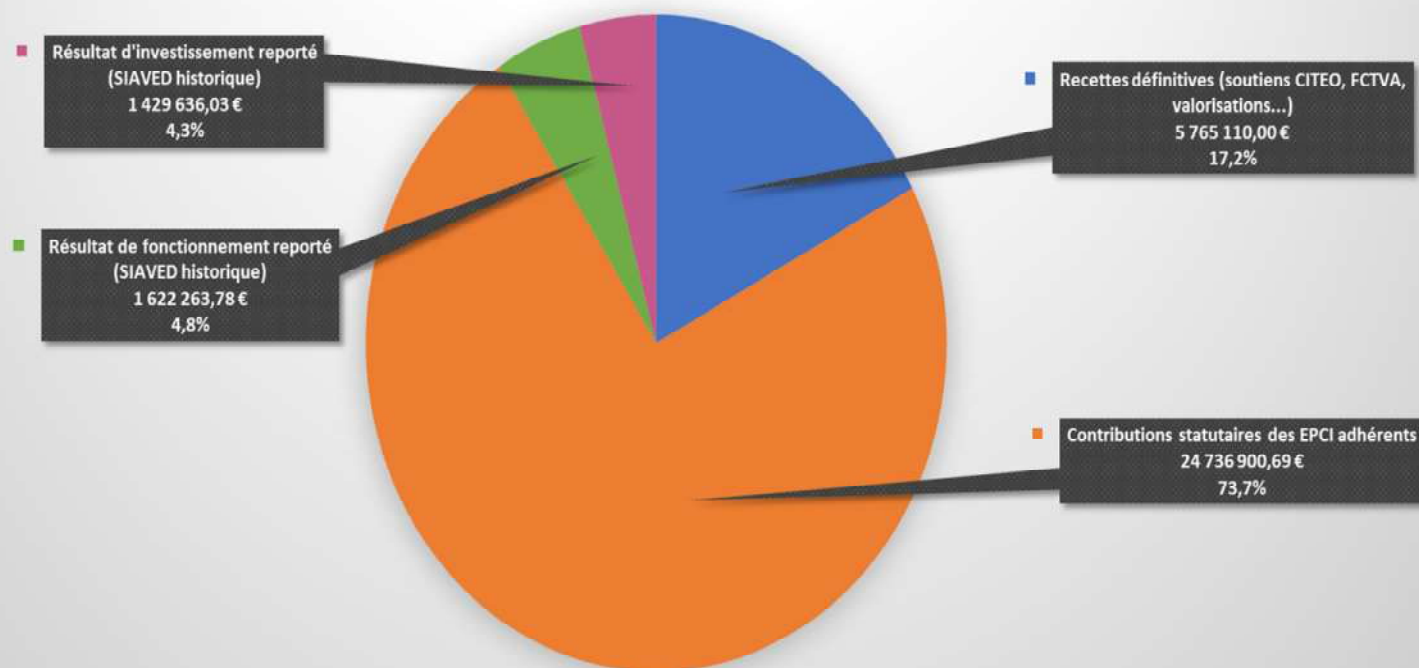
BUDGET ANNEXE COLLECTE

Projet de Budget Primitif pour 2024

Recettes réelles = 33 553 910,50 €



BUDGET ANNEXE COLLECTE
Projet de Budget Primitif pour 2024 - Recettes réelles = 33 553 910,50 €



LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

SIAVED - BUDGET PRINCIPAL (05500) - Exercice : 2024 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2024	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
			POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE				2025	2026	2027	2028 et +
CONSTRUCTION DU SIAVED LOGISTIQUE 2	201900001	2019	3 978 108,88 €	4 149 900,75 €	2 149 900,75 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €			
COMPTE	2111		78 108,88 €	78 108,88 €	78 108,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
COMPTE	2313		3 900 000,00 €	4 071 791,87 €	2 071 791,87 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €			
TOTAL			3 978 108,88 €	4 149 900,75 €	2 149 900,75 €	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

SIAVED - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504) - Exercice : 2024 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2024	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
			POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE				2025	2026	2027	2028 et +
CONSTRUCTION DECHETERIE DE SAINT AMAND LES EAUX	202204001	2022	1 965 000,00 €	2 170 000,00 €	12 963,00 €	670 000,00 €	1 487 037,00 €	1 487 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2111		170 000,00 €	170 000,00 €	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		1 795 000,00 €	2 000 000,00 €	12 963,00 €	500 000,00 €	1 487 037,00 €	1 487 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CONSTRUCTION DECHETERIE DOUCHY LES MINES	202204002	2022	1 550 000,00 €	2 000 000,00 €	29 263,13 €	500 000,00 €	1 470 736,87 €	1 470 736,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		1 550 000,00 €	2 000 000,00 €	29 263,13 €	500 000,00 €	1 470 736,87 €	1 470 736,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REQUALIFICATION DECHETERIE RIEULAY	202204004	2022	704 571,60 €	721 210,18 €	171 210,18 €	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		704 571,60 €	721 210,18 €	171 210,18 €	550 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DECHETERIES	202404001	2024	0,00 €	8 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	6 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		0,00 €	8 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	6 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
PROGRAMME GER ET REQUALIFICATION DECHETERIES	202404002	2024	0,00 €	10 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	8 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
COMPTE	2313 ou 2317		0,00 €	10 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	8 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
TOTAL			4 219 571,60 €	22 891 210,18 €	213 436,31 €	5 720 000,00 €	16 957 773,87 €	6 957 773,87 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	2 000 000,00 €

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

SIAVED - BUDGET ANNEXE DES CVE (05501) - Exercice : 2024 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2024	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
			POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE				2025	2026	2027	2028 et +
PROGRAMME GER / CVE DOUCHY	201901001	2019	11 292 766,13 €	10 524 384,27 €	8 424 384,27 €	2 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		11 292 766,13 €	10 524 384,27 €	8 424 384,27 €	2 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAINE DASRI / CVE DOUCHY	201901002	2019	437 047,39 €	467 527,39 €	417 527,39 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		437 047,39 €	467 527,39 €	417 527,39 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT DU SITE / CVE DOUCHY	201901003	2019	10 319 122,92 €	10 321 040,81 €	9 941 040,81 €	380 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		10 319 122,92 €	10 321 040,81 €	9 941 040,81 €	380 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMELIORATION PROCESS / CVE DOUCHY	201901004	2019	3 960 569,45 €	3 260 569,45 €	1 946 501,20 €	300 000,00 €	1 014 068,25 €	1 014 068,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		3 925 963,45 €	3 225 963,45 €	1 911 895,20 €	300 000,00 €	1 014 068,25 €	1 014 068,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2315		34 606,00 €	34 606,00 €	34 606,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RCU DENAIN / CVE DOUCHY	201901005	2019	7 460 022,35 €	7 495 356,84 €	6 495 356,84 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		7 460 022,35 €	7 495 356,84 €	6 495 356,84 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MODERNISATION CVE DOUCHY 2030	202301001	2023	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
COMPTE	2313		3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
PROGRAMME GER / CVE MAUBEUGE	202401001	2024	0,00 €	18 210 000,00 €	0,00 €	1 530 000,00 €	16 680 000,00 €	1 600 000,00 €	1 620 000,00 €	1 690 000,00 €	11 770 000,00 €
COMPTE	2317		0,00 €	18 210 000,00 €	0,00 €	1 530 000,00 €	16 680 000,00 €	1 600 000,00 €	1 620 000,00 €	1 690 000,00 €	11 770 000,00 €
MODERNISATION CVE MAUBEUGE	202401002	2024	0,00 €	45 000 000,00 €	0,00 €	17 000 000,00 €	28 000 000,00 €	28 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2317		0,00 €	45 000 000,00 €	0,00 €	17 000 000,00 €	28 000 000,00 €	28 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROGRAMME GER / CVE ST SAULVE	202401003	2024	0,00 €	16 740 000,00 €	0,00 €	2 510 000,00 €	14 230 000,00 €	2 620 000,00 €	2 730 000,00 €	2 840 000,00 €	6 040 000,00 €
COMPTE	2317		0,00 €	16 740 000,00 €	0,00 €	2 510 000,00 €	14 230 000,00 €	2 620 000,00 €	2 730 000,00 €	2 840 000,00 €	6 040 000,00 €
TRAVAUX CIRCULATION CVE ST SAULVE	202401004	2024	0,00 €	2 500 000,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2317		0,00 €	2 500 000,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL			36 969 528,24 €	118 018 878,76 €	27 224 810,51 €	28 070 000,00 €	62 724 068,25 €	34 534 068,25 €	5 350 000,00 €	5 030 000,00 €	17 810 000,00 €

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

SIAVED - BUDGET ANNEXE TRI (05503) - Exercice : 2024 - Dépenses TTC

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2024	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
			POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE				2025	2026	2027	2028 et +
CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI	202103001	2021	36 350 000,00 €	39 338 329,29 €	13 892 443,74 €	25 000 000,00 €	445 885,55 €	445 885,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition Terrain - COMPTE	2111		150 000,00 €	138 329,29 €	138 329,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux bâtimentaires - COMPTE	2313		13 200 000,00 €	14 700 000,00 €	3 408 306,69 €	11 000 000,00 €	291 693,31 €	291 693,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Process - COMPTE	2313		23 000 000,00 €	24 500 000,00 €	10 345 807,76 €	14 000 000,00 €	154 192,24 €	154 192,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

LA PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS DU SIAVED

PRESENTATION AGREEE DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2024

EN MOUVEMENTS REELS

	RECETTES REELLES			DEPENSES REELLES		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL 05500	16 305 959,00 €	1 292 779,30 €	17 598 738,30 €	12 970 933,00 €	4 627 805,30 €	17 598 738,30 €
BA CVE 05501	40 182 362,75 €	31 287 926,02 €	71 470 288,77 €	31 946 186,00 €	39 524 102,77 €	71 470 288,77 €
BA TRAITEMENT 05504	42 836 267,70 €	1 864 952,75 €	44 701 220,45 €	37 789 261,13 €	6 911 959,32 €	44 701 220,45 €
BA TRI 05503	14 496 413,49 €	25 914 032,51 €	40 410 446,00 €	14 350 446,00 €	26 060 000,00 €	40 410 446,00 €
BA COLLECTE 05502	32 084 164,47 €	1 469 746,03 €	33 553 910,50 €	29 619 712,00 €	3 934 198,50 €	33 553 910,50 €
TOTAL GENERAL	145 905 167,41 €	61 829 436,61 €	207 734 604,02 €	126 676 538,13 €	81 058 065,89 €	207 734 604,02 €

L'EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

MODALITÉS DE FIXATION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

En termes de modalités de fixation des contributions annuelles statutaires des EPCI adhérents, les statuts disposent :

Article 8.3. Contributions des membres

Chaque adhérent contribue obligatoirement au coût net correspondant à la ou aux compétences qu'il a transférée(s) au Syndicat Mixte, ainsi qu'aux charges de structure.

Les montants des contributions statutaires annuelles de chaque adhérent seront adoptés en fonction des critères de répartition visés ci-après par délibération du Comité Syndical.

La partie des contributions des adhérents calculées en fonction du nombre d'habitants le sera sur la base du Décret en vigueur authentifiant les chiffres des populations municipales.

Les contributions statutaires de chaque adhérent sont fixées comme suit :

8.3.1. Pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés », chaque adhérent versera une contribution statutaire annuelle déterminée de la manière suivante :

- a) pour l'ensemble de la compétence hors « gestion de la fonction tri » individualisée au sein du Budget Annexe Traitement et Valorisation (05504) : 100 % du coût net réparti en fonction de la population en vigueur de chaque adhérent.
- b) pour la partie « gestion de la fonction tri » individualisée au sein du Budget Annexe Tri (05503) : 100 % du coût net réparti en fonction de la population en vigueur de chaque adhérent.

8.3.2. Pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés » individualisée au sein du Budget Annexe Collecte (05502), chaque adhérent versera une contribution statutaire annuelle déterminée de la manière suivante :

- 100 % du coût net réparti entre les adhérents en fonction de leur population respective,
- et également en fonction des niveaux de services déployés par territoire.

8.3.3. Pour les charges de structure générale du Syndicat qui seront retracées au sein du Budget Principal (05500), elles seront réparties entre les différents budgets des groupes de compétences selon des pourcentages qui seront déterminés par délibération en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice du groupe de compétence considéré.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES COMPETENCE OBLIGATOIRE (TRAITEMENT ET VALORISATION)

EPCI adhérents	2020	2021	2022	2023	2024	Montant par hab
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	11 122 358,52 €	11 387 347,68 €	11 864 225,00 €	11 250 184,00 €	8 863 223,00 €	55,90 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	4 520 246,30 €	4 578 184,03 €	4 756 374,00 €	4 549 453,00 €	3 555 060,00 €	55,90 €
C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO)	4 911 145,18 €	4 999 293,30 €	5 240 446,00 €	5 098 640,00 €	3 936 769,00 €	55,90 €
C.A. Valenciennes Métropole (CAVM)					10 736 110,00 €	55,90 €
C.C. Pays Solesmois (CCPS)					818 365,00 €	55,90 €
C.A. Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)					6 905 598,00 €	55,90 €
C.C. Pays de Mormal (CCPM)					2 697 848,00 €	55,90 €
Total	20 553 750,00 €	20 964 825,01 €	21 861 045,00 €	20 898 277,00 €	37 512 973,00 €	55,90 €

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES COMPETENCE OBLIGATOIRE (GESTION DE LA FONCTION TRI)

EPCI adhérents	2020	2021	2022	2023	2024	Montant par hab
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)			1 744 960,00 €	2 000 227,00 €	3 390 593,00 €	21,38 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)			605 494,00 €	808 816,00 €	1 359 976,00 €	21,38 €
C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO)			764 706,00 €	906 512,00 €	1 505 996,00 €	21,38 €
C.A. Valenciennes Métropole (CAVM)					4 107 058,00 €	21,38 €
C.C. Pays Solesmois (CCPS)					313 062,00 €	21,38 €
C.A. Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)					2 641 710,00 €	21,38 €
C.C. Pays de Mormal (CCPM)					1 032 051,00 €	21,38 €
Total			3 115 160,00 €	3 715 555,00 €	14 350 446,00 €	21,38 €

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES COMPETENCE OPTIONNELLE (COLLECTE DES DECHETS MENAGERS)

EPCI adhérents	2020	2021	2022	2023	2024	Montant par habitant
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	5 731 164,00 €	6 612 653,00 €	6 595 008,00 €	6 953 782,00 €	7 467 813,00 €	47,10 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	2 105 313,00 €	2 105 313,00 €	2 105 313,00 €	2 108 912,00 €	2 235 494,00 €	35,15 €
C.A. Valenciennes Métropole (CAVM)					15 033 594,00 €	78,27 €
Total	7 836 477,00 €	8 717 966,00 €	8 700 321,00 €	9 062 694,00 €	24 736 901,00 €	59,72 €

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES TOUTES COMPETENCES CONFONDUES

EPCI adhérents	2020	2021	2022	2023	2024	coût par hab
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	16 853 522,52 €	18 000 000,68 €	20 204 193,00 €	20 204 193,00 €	19 721 629,00 €	124,37 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	6 625 559,30 €	6 683 497,03 €	7 467 181,00 €	7 467 181,00 €	7 150 530,00 €	112,43 €
C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO)	4 911 145,18 €	4 999 293,30 €	6 005 152,00 €	6 005 152,00 €	5 442 765,00 €	77,28 €
C.A. Valenciennes Métropole (CAVM)					29 876 762,00 €	155,55 €
C.C. Pays Solesmois (CCPS)					1 131 427,00 €	77,28 €
C.A. Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)					9 547 308,00 €	77,28 €
C.C. Pays de Mormal (CCPM)					3 729 899,00 €	77,28 €
Total	28 390 227,00 €	29 682 791,01 €	33 676 526,00 €	33 676 526,00 €	76 600 320,00 €	114,14 €

LA STRUCTURE DE LA DETTE

au 1^{er} janvier 2024

Le portefeuille de la dette est constitué, au début de l'exercice 2024, de 42 contrats de prêt et le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 s'établit à **85 416 444,78 €uros** (toutes compétences et tous budgets confondus), soit 127,27 €uros par habitant (7 EPCI membres : CAPH, CA2C, CCCO, CAVM, CCPS, CAMVS et CCPM – 259 communes - 671 128 habitants).

Ratios	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû	24 155 794,82 €	20 714 737,60 €	21 940 841,59 €	21 420 878,01 €	41 076 986,58 €	51 441 940,96 €	51 441 940,96 €	85 416 444,78 €
Dette rapportée à la population	81,31 € €/hab.	69,92 € €/hab.	74,40 € €/hab.	72,72 € €/hab.	139,50 € €/hab.	175,19 € €/hab.	175,55 € €/hab.	127,27 € €/hab.

Au cours de l'exercice 2023, 3 contrats de prêt ont été soldés (fin de vie résiduelle) et 1 nouveau contrat de prêt a été mobilisé (crédit relais auprès de La Banque Postale dans l'attente de la perception du FCTVA pour l'opération de construction du Centre de Tri).

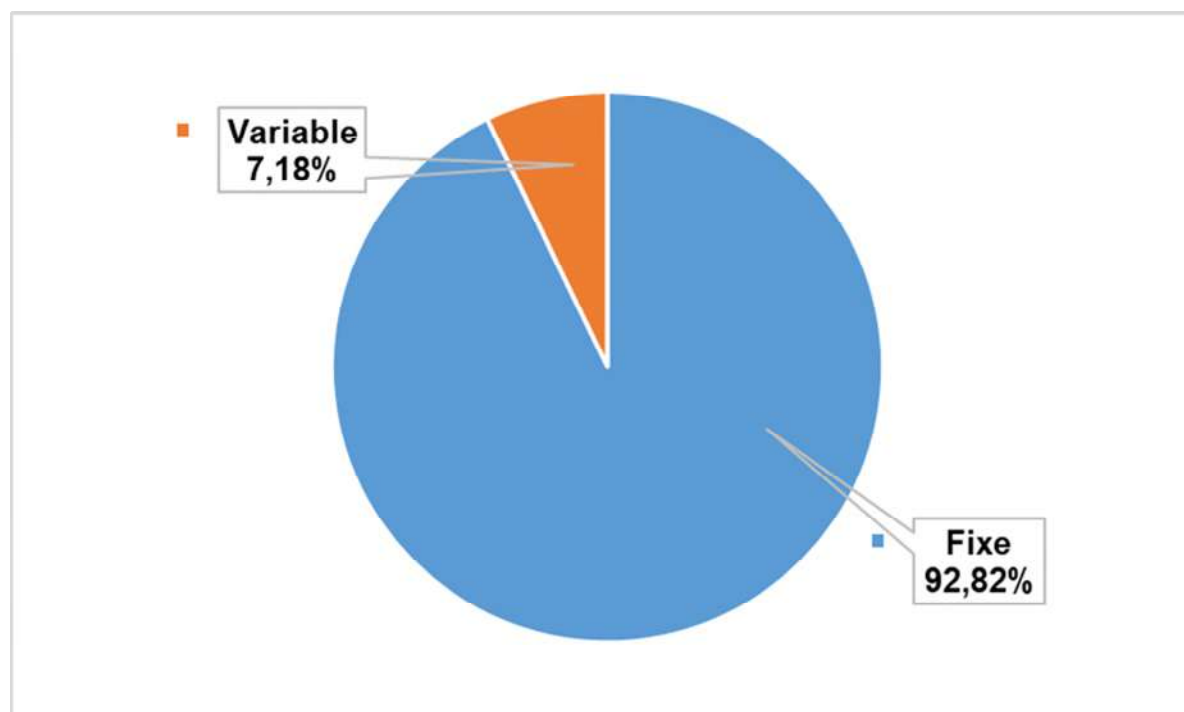
Suite à l'extension du périmètre du SIAVED (adhésion de quatre nouveaux EPCI : la CAVM, la CCPS, la CAMVS et la CCPM) au 1^{er} janvier 2024, 17 emprunts ont été transférés pour un capital restant dû de 32 775 685,67 €uros.

Le portefeuille de dette ne comporte aucun emprunt à risque (emprunt dit « toxique ») puisque composé à raison de 92,82 % de contrats à taux fixe, les 7,18 % restants correspondant à un emprunt à taux variable souscrit en 2010 (Euribor 3M – CRD de 133 333.16 €) et à un crédit relais (€STR – CRD de 6 M€).

L'annuité 2024 correspondante s'établit à **11,2 Millions d'€uros** répartis entre le remboursement de la dette en capital et les intérêts pour des sommes respectives de 9,3 Millions d'€uros et 1,9 Million d'€uros.

La dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	79 283 111,62 €	92,82%	2,06%
Variable	6 133 333,16 €	7,18%	5,06%
Ensemble des risques	85 416 444,78 €	100,00%	2,28%



La dette selon la charte de bonne conduite

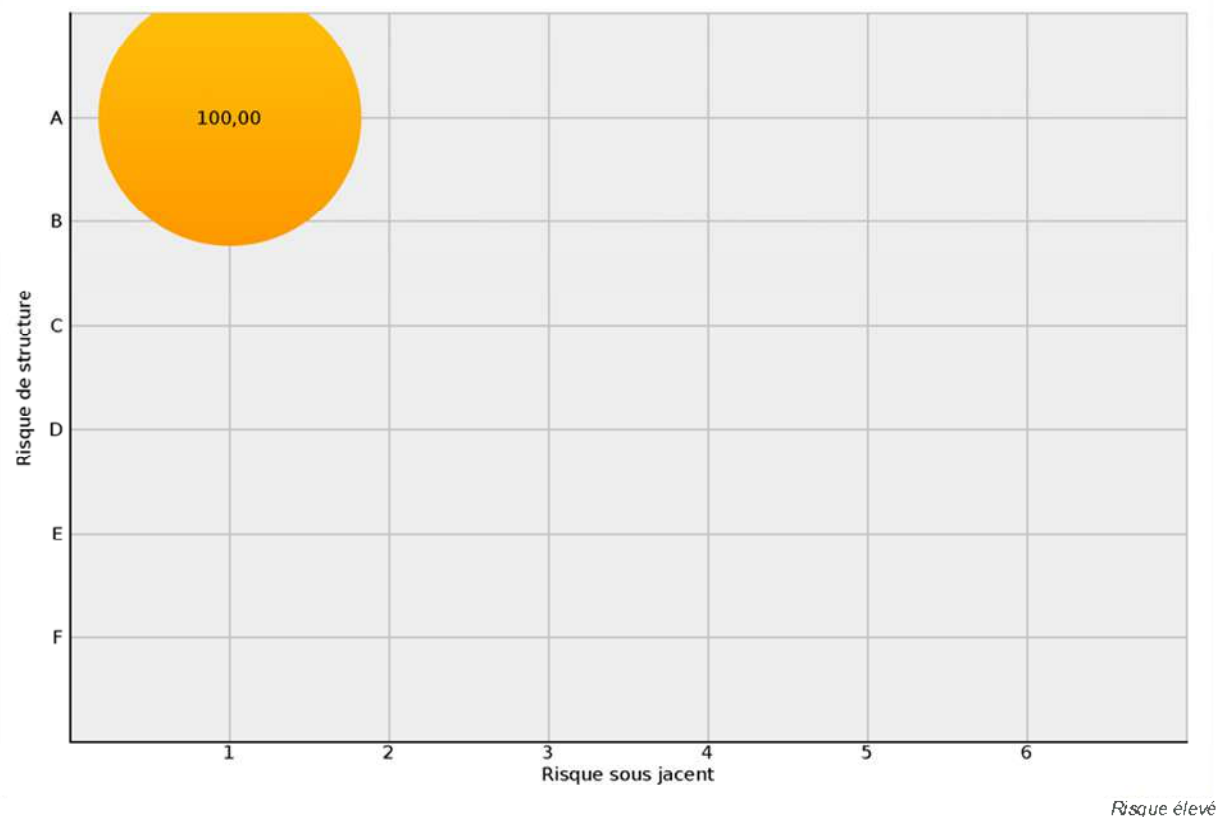
La classification Gissler a pour objectif de classer les emprunts en fonction de leur niveau de risque (du moins risqué [indice 1A au plus risqué indice 6F]).

Le portefeuille de dette du SIAVED ne comporte aucun emprunt à risque puisque l'intégralité de ses emprunts est classée à l'indice 1A.

Dette selon la charte de bonne conduite

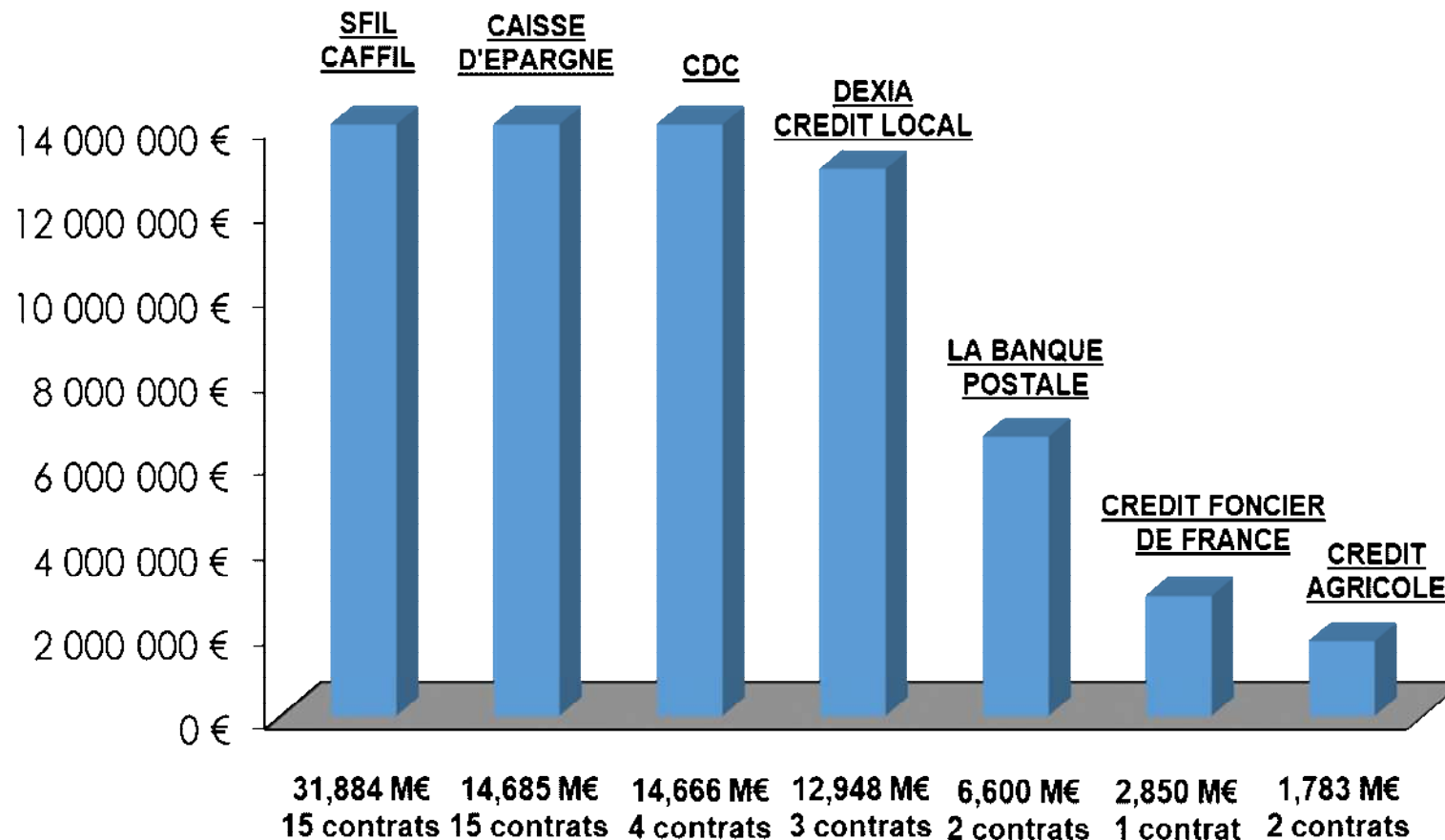
Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD

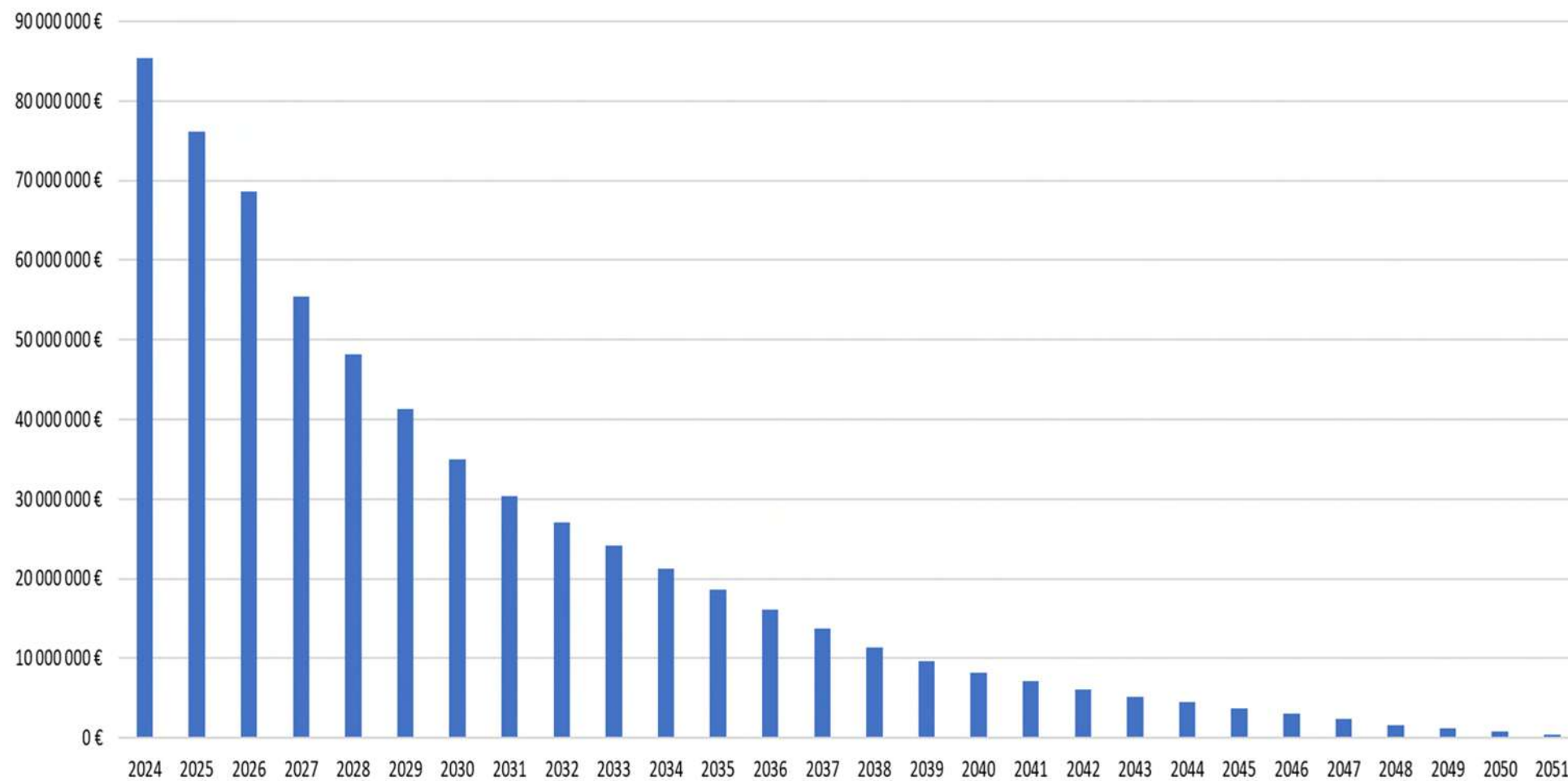


La dette par prêteur

REPARTITION DU CAPITAL RESTANT DU PAR ORGANISME PRETEUR AU 1er JANVIER 2024



L'évolution du capital restant dû (tous budgets confondus)



Le tableau de profil d'extinction de la dette (tous budgets confondus)

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	85 416 444,78 €	9 299 207,97 €	1 861 499,12 €	11 160 707,09 €	76 117 236,81 €
2025	76 117 236,81 €	7 484 155,57 €	1 512 340,75 €	8 996 496,32 €	68 633 081,24 €
2026	68 633 081,24 €	13 151 759,21 €	1 253 901,96 €	14 405 661,17 €	55 481 322,03 €
2027	55 481 322,03 €	7 242 432,72 €	928 775,30 €	8 171 208,02 €	48 238 889,31 €
2028	48 238 889,31 €	6 886 218,32 €	743 328,82 €	7 629 547,14 €	41 352 670,99 €
2029	41 352 670,99 €	6 358 543,17 €	580 879,54 €	6 939 422,71 €	34 994 127,82 €
2030	34 994 127,82 €	4 582 883,74 €	428 050,10 €	5 010 933,84 €	30 411 244,08 €
2031	30 411 244,08 €	3 343 726,87 €	363 168,14 €	3 706 895,01 €	27 067 517,21 €
2032	27 067 517,21 €	2 931 091,64 €	316 937,69 €	3 248 029,33 €	24 136 425,57 €
2033	24 136 425,57 €	2 855 578,54 €	272 106,85 €	3 127 685,39 €	21 280 847,03 €
2034	21 280 847,03 €	2 641 824,77 €	227 496,87 €	2 869 321,64 €	18 639 022,26 €
2035	18 639 022,26 €	2 455 630,26 €	189 860,82 €	2 645 491,08 €	16 183 392,00 €
2036	16 183 392,00 €	2 461 985,46 €	158 319,63 €	2 620 305,09 €	13 721 406,54 €
2037	13 721 406,54 €	2 399 118,42 €	126 851,00 €	2 525 969,42 €	11 322 288,12 €
2038	11 322 288,12 €	1 624 596,57 €	97 817,27 €	1 722 413,84 €	9 697 691,55 €
2039	9 697 691,55 €	1 431 478,20 €	80 321,69 €	1 511 799,89 €	8 266 213,35 €
2040	8 266 213,35 €	1 173 798,67 €	69 489,10 €	1 243 287,77 €	7 092 414,68 €
2041	7 092 414,68 €	1 045 907,99 €	60 122,75 €	1 106 030,74 €	6 046 506,69 €
2042	6 046 506,69 €	857 528,05 €	51 901,93 €	909 429,98 €	5 188 978,64 €
2043	5 188 978,64 €	709 158,65 €	44 921,95 €	754 080,60 €	4 479 819,99 €
2044	4 479 819,99 €	710 799,87 €	38 765,73 €	749 565,60 €	3 769 020,12 €
2045	3 769 020,12 €	712 451,73 €	32 598,87 €	745 050,60 €	3 056 568,39 €
2046	3 056 568,39 €	714 114,32 €	26 421,28 €	740 535,60 €	2 342 454,07 €
2047	2 342 454,07 €	675 787,75 €	20 360,35 €	696 148,10 €	1 666 666,32 €
2048	1 666 666,32 €	416 666,68 €	15 134,38 €	431 801,06 €	1 249 999,64 €
2049	1 249 999,64 €	416 666,68 €	10 959,38 €	427 626,06 €	833 332,96 €
2050	833 332,96 €	416 666,68 €	6 784,38 €	423 451,06 €	416 666,28 €
2051	416 666,28 €	416 666,28 €	2 609,38 €	419 275,66 €	0,00 €
	85 416 444,78 €		9 521 725,03 €	94 938 169,81 €	